# REGARDS CROISÉS SUR FO ET L'OIT A TRAVERS LA FIGURE DE LÉON JOUHAUX



Confédération Force Ouvrière

Octobre 2024

Rapport de recherche financé par l'Agence d'objectifs de l'IRES dans le cadre d'une convention avec la CGT - Force Ouvrière

# REGARDS CROISES SUR FO ET L'OIT A TRAVERS LA FIGURE DE LEON JOUHAUX

Confédération Force Ouvrière

Octobre 2024

**Agence d'objectifs FO – IRES**

Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'une convention d'étude conclue entre l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière

# Avant-propos

Ce projet de recherche est né à l'occasion de la préparation des évènements liés au centenaire de l'Organisation internationale du travail (OIT). Aux yeux des militants de la CGT – Force Ouvrière, l'histoire de cette institution est indissociable de la figure de l'un de ses illustres fondateurs, Léon Jouhaux.

## Aux origines de l'OIT : le rôle quelque peu oublié de Léon Jouhaux

Alors que la Première Guerre mondiale vient de s'achever en laissant derrière elle un champ de ruines, 44 pays partagent le diagnostic suivant : une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

Le 11 avril 1919, en pleine conférence de la paix à Paris, la session plénière adopte le projet de constitution de ce qui deviendra l'organisation internationale du travail. Le 28 juin 1919, dans un texte intégré au traité de Versailles, ces nations créent l'Organisation internationale du travail. Au cœur de cette organisation qui rassemble à égalité travailleurs, employeurs et gouvernement, la conviction que des condition[1]s de travail injustes et indignes constituent les ferments des pires déflagrations guide cette initiative. Léon Jouhaux, alors secrétaire général de la CGT et futur fondateur de FO, y fera autorité comme représentant des travailleurs et recevra le prix Nobel de la paix en 1951 pour l'ensemble de son action à l'international et son investissement sans relâche au sein de l'OIT.

Avec le temps, la personnalité et l'action d'Albert Thomas à la tête du BIT, aussi fortes et importantes soient-elles, ont eu tendance à éclipser le rôle majeur joué par Léon Jouhaux qui est incontestablement l'autre grand nom français qu'il convient d'associer aux premiers pas de l'OIT puis à son affirmation sur la scène internationale. Pour revenir aux origines, il faut d'ailleurs se rappeler les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'élection d'Albert Thomas à la direction générale. Cette dernière résulte en effet d'un accord entre les travailleurs et les employeurs contre l'avis initial des gouvernements et si une courte majorité de 11 voix contre 9 s'est finalement dégagée,

[1] Partie 13 du traité de Versailles.

on le doit pour beaucoup à l'investissement personnel de Léon Jouhaux en faveur de Thomas contre le candidat britannique Harold Butler[2].

Le Bureau international du travail (BIT) dont Albert Thomas sera donc le Directeur jusqu'à son décès en 1932 est le secrétariat permanent de l'OIT et deviendra le bras armé de l'institution tandis que l'OIT dans son ensemble réunit le BIT et le conseil d'administration chargé de déterminer la politique menée et enfin la conférence internationale du travail composée des différents partenaires dans la logique tripartite. Dès les années 1920 et 1930, les Etats, dont la France, vont chercher à restreindre les compétences de l'OIT en particulier sur le champ des travailleurs couverts alors que la vocation même de l'institution est d'avoir une portée universelle et doit pour cela s'adresser à un maximum de catégories d'emploi.

L'OIT plonge ses racines dans les courants progressistes et la « nébuleuse réformatrice », très actifs dès la fin du XIXe siècle[3] dans plusieurs pays européens et qui plaident alors pour une intervention de l'Etat dans la régulation de l'économie et du marché du travail. Ces groupes de réflexion[4] organisent en 1904 puis en 1906 des conventions internationales sur des sujets comme la limitation du travail de nuit des femmes ou l'interdiction du phosphore blanc dans le travail des allumetières, un combat dans lequel s'impliquera directement le jeune Léon Jouhaux alors employé à la Manufacture d'allumettes d'Aubervilliers où travaille déjà son père. Ces manifestations serviront de matrices à l'occasion de la conférence de Washington en 1919 et d'ailleurs les premières conventions relatives au travail des femmes prennent pour modèles les travaux initiaux. Le contexte propre à l'après-guerre, en particulier la menace révolutionnaire qui s'étend à l'est, sera propice à la mise en œuvre de réformes mûries et pensées au cours des décennies précédentes.

En 1919, la première convention de l'OIT limite la durée du travail à 8 heures par jour et à 48 heures par semaine, reprenant ainsi la première des revendications internationales des travailleurs. En 1944, la déclaration de Philadelphie affirmera que « le travail n'est pas une marchandise », une formule dont la paternité est attribuée à

[2] Luc Demaret, « Le rôle de Léon Jouhaux au sein du Bureau international du travail », Collectif, Léon Jouhaux d'Aubervilliers au prix Nobel, La Documentation Française, 2010.
[3] Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), sous la direction de Christian Topalov, éditions de l'Ehess, 1999.
[4] A l'origine d'une association internationale pour la protection légale du travail (AIPLT) créée en 1900 durant l'Exposition universelle et composée de personnalités politiques, d'universitaires et de hauts-fonctionnaires (Millerand, Fontaine).

Jouhaux[5]. Initialement associée à l'éphémère Société des Nations (SDN), l'OIT deviendra en 1946 une institution de l'ONU, la seule à ce jour organisée de façon tripartite. En 1948, la 87e convention érige en norme internationale la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Là encore, FO participe activement à l'élaboration de ce qui constitue avec la convention 98 de 1949 sur le droit d'organisation et de négociation collective, la matrice des activités de l'OIT.

L'organisation internationale du travail est une organisation intergouvernementale qui regroupe aujourd'hui 187 pays membres. A l'instar des autres instances intergouvernementales, l'OIT est un espace de débat entre les différents pays mais aussi, ce qui en fait sa singularité, un lieu d'élaboration et d'adoption de traités internationaux portant sur les questions liées aux conditions de travail, soumis ensuite à ratification par les Etats et connus sous le nom de normes internationales du travail. A la différence des autres organisations intergouvernementales, y compris celles qui élaborent des traités à un échelon régional comme l'Union européenne, l'OIT se distingue par ses modalités de représentation puisque chaque pays est non seulement représenté par son gouvernement mais également par les représentants d'une part des travailleurs et d'autre part des employeurs. Chaque année, la conférence internationale du travail réunit l'ensemble des délégations de tous les pays avec ces trois composantes dans le cadre d'une assemblée générale assimilable à celle des Nations unies. Chaque groupe se réunit en tant que tel, à savoir ceux des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Les positions défendues dans ce cadre de négociation tripartite sont prises groupe par groupe et soumises ensuite au vote avec une majorité requise des 2/3 pour faire adopter une convention ayant vocation à devenir un traité en vue d'une ratification engageant les gouvernements. Cette instance de négociation tripartite produit indubitablement des avancées sociales.

## Les singularités du tripartisme

Pour la Cgt - Force Ouvrière, l'OIT reste la maison du tripartisme et qu'à ce titre ses différentes composantes se trouvent de fait sur un pied d'égalité. L'essence même du tripartisme repose sur le fait que les représentants des travailleurs comme des

[5] Alors en captivité et aux mains des Allemands depuis 1943 et jusqu'en mai 1945, Léon Jouhaux ne participe naturellement pas à la conférence de Philadelphie en 1944.

employeurs sont désignés par eux-mêmes, indépendamment les uns des autres et sans l'intervention des gouvernements.

Le tripartisme est apparu rapidement comme le modèle le plus adapté à la réalisation concrète des objectifs visés. L'implication des employeurs part du constat que leur présence sera un gage d'efficacité des normes négociées, agissant comme un impératif fonctionnel, choix qui n'est pas allé de soi depuis le début de l'aventure de l'organisation. En effet, le caractère mesuré des normes peut apparaître comme une forme de renoncement liée au rôle accordé à la partie la plus réfractaire aux progrès en matière de droits des travailleurs. Force est de constater que si ce débat n'est pas clos, le tripartisme n'a jamais été fondamentalement remis en question[6]. C'est naturellement un mode de négociation des normes internationales du travail mais sa pratique reflète aussi une croyance partagée dans le dialogue social et la capacité d'aboutir à des compromis plus efficaces et sous certains aspects plus démocratiques. Pour reprendre une formule d'Albert Thomas, l'action de l'OIT relève d'une véritable « diplomatie du travail »[7] pour réaliser l'ambition universelle des normes établies et pour cela déboucher sur leur ratification par les Etats-membres. Quoi qu'il en soit, les textes adoptés doivent ensuite impérativement être relayés et appropriés sur le terrain par les acteurs.

Dès l'origine, le champ couvert est vaste : lutte contre le chômage, accidents du travail, santé, protection sociale, travail des femmes. La partie 13 du traité de Versailles, relative à la création de l'OIT, intègre d'emblée la sauvegarde de la santé physique et morale des travailleurs et des travailleuses et dans cet objectif le BIT se dotera d'un service consacré aux questions d'hygiène et de sécurité et fera beaucoup pour documenter le spectre des maladies professionnelles (plomb, mercure, fer, silicose…) et de sécurité sur les lieux de travail. Les nombreuses enquêtes et les rapports qui en découlent vont alimenter les travaux des conférences internationales annuelles du travail et former un savoir mis à disposition des délégués. Selon les priorités du Bureau et de la conférence, les sujets donnent lieu à l'élaboration de projets de conventions soumis à un vote aux deux tiers. Dans les années 1920 et 1930, une série de conventions traite ainsi les questions de santé (saturnisme, silicose, port de charges

[6] Marieke Louis, « une représentation dépolitisée ? L'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours, Critique internationale n°76, 2017/3.
[7] Adeline Blaszkiewicz-Maison, « 1919 : la naissance de l'Organisation internationale du travail », Fondation Jean Jaurès, juin 2019.

lourdes, accidents du travail) dans le cadre d'un combat permanent pour étoffer progressivement le tableau des maux reconnus.

**Le retour en force de l'OIT avec la notion de « travail décent »**

Il est assez saisissant de constater que le concept de travail décent figure déjà dans les textes en 1919. On mesure ainsi à quel point les progrès sociaux arrachés avec le temps sont le fruit d'âpres luttes pour aboutir progressivement à de nouvelles normes. De fait, l'OIT n'est pas seule et doit constamment composer avec son environnement et les autres enceintes internationales.

La notion de travail décent sera remise sur le devant de la scène sous le premier mandat de Juan Somavia, Directeur du BIT de 1999 à 2012, dans un contexte où l'OIT cherche à se réaffirmer pour exister face à l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, l'OMC ou encore l'OCDE et sortir d'une longue phase de semi-paralysie du fait des affrontements de la guerre-froide. Dans l'intervalle, les autres institutions internationales ont intégré à leur manière les questions sociales en les globalisant sous le terme fourre-tout de développement mais en minimisant, voire en ignorant, les enjeux propres au travail dans le cadre de la mondialisation économique et financière. L'OIT se trouve prise dans des rapports de force et bien souvent marginalisée au même titre que le social lui-même dans des configurations nationales, régionales ou mondiales où l'économique donne le ton.

Forte de son expertise incomparable sur toutes les questions liées spécifiquement au travail, l'OIT est malgré tout revenue au centre du jeu dans cette compétition institutionnelle. Depuis 1999, elle est ainsi parvenue à imposer cette notion de travail décent comme enjeu et référence dans le cadre des sommets internationaux et au sein des différentes arènes de négociation. De fait, l'agenda autour du travail décent s'est accompagné d'un recentrage sur les normes fondamentales et a permis de construire une forme de consensus dans le cadre de la gouvernance économique et sociale mondiale.

A cet égard, il faut insister sur le fait que le combat pour la liberté syndicale a produit des avancées permettant l'effectivité d'un véritable tripartisme. Si la mise en œuvre des conventions figure parmi les objectifs de l'OIT, cette dernière en tant qu'institution

intergouvernementale se doit de respecter la souveraineté de ses Etats membres. Il revient alors aux Etats et aux partenaires sociaux de faire vivre ces conventions.

L'enjeu est donc bien de s'emparer au niveau national de l'expertise et des normes produites par l'OIT, sans quoi l'institution resterait une simple coquille vide. L'OIT apparaît alors comme une ressource à la fois juridique et politique dont la dimension internationale renforce la légitimité et démultiplie l'efficacité potentielle. Depuis la création de l'OIT, le constat s'impose que le droit du travail n'est pas respecté dans de nombreuses régions du monde. Bien sûr, les décisions de l'institution ne sont pas contraignantes en soi et les pressions exercées sur les gouvernements réfractaires butent sur certaines limites. Conscient de ces manques, Jouhaux interpellait d'ailleurs comme suit la conférence internationale en 1950 : « Y a-t-il quelque chose qui s'oppose à ce que l'on constitue un tribunal international des Nations unies, de la Cour internationale de La Haye et de l'OIT pour connaître des actes arbitraires qui pourraient être commis et pour essayer d'y mettre fin ? »[8]. Une des forces de l'OIT tient pourtant dans le fait même que l'ensemble de ses principes fondateurs demeurent conservés jusqu'à maintenant (paix et justice sociale, tripartisme, affirmation que « le travail n'est pas une marchandise ») et sont à l'évidence, hélas, toujours à l'ordre du jour.

Pour contrer les limites du système normatif propre à l'OIT il revient à ses membres de s'approprier les outils et les normes. La paix par l'intermédiaire du droit et la paix par le biais de la justice sociale passent toujours par les normes et leur contrôle. Cela génère un certain nombre de frustrations mais la nature même de l'OIT impose des critères de jugement décalés en termes d'efficacité sans se focaliser sur le taux de ratification des conventions et sur une dimension coercitive très faible. Comme le relève le juriste Emmanuel Dockes, les conventions doivent être considérées comme des « gardiennes du sens »[9] dans un monde d'une extrême complexité. L'appropriation par les composantes tripartites doit aussi s'appuyer sur la richesse de l'héritage, c'est-à-dire non seulement les normes mais plus généralement les modalités d'inscription des droits au travail au cœur des droits de l'homme dans la palette des référentiels normatifs internationaux. Cela concerne tout particulièrement les questions liées à la liberté syndicale et au droit de la négociation collective dans la

[8] Luc Demaret, *op.cit*.
[9] « Décompositions et recompositions du travail et de ses maîtres », Collège de France, 27 février 2019.

mesure où ces deux aspects conditionnent l'effectivité des normes internationales et leur application.

**Des signes manifestes de vitalité et d'efficacité…**

FO juge l'activité actuelle de l'OIT porteuse et se félicite du dynamisme des débats, y compris lorsque les controverses sont intenses. Signe que l'institution reste un lieu d'échanges permanents et de productions concrètes, la richesse de la compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale parue en 2018[10] après de vifs débats, en particulier sur le droit de grève. Ce recueil illustre parfaitement l'effectivité de la mise en œuvre des normes une fois adoptées de par le monde et le rôle joué par ce Comité depuis 1951. Comparativement à d'autres conventions, le Comité de la liberté syndicale jouit en effet du pouvoir d'interpellation de tout gouvernement concernant le respect des principes de cette liberté, à savoir le droit de s'associer librement, de se constituer et de négocier. En pratique, il traite donc des plaintes provenant du monde entier.

Cela prouve du même coup qu'à côté de son activité d'élaboration et de production de la norme, l'OIT a su se doter avec le temps d'un système de supervision et de contrôle. Sur cette question centrale de la liberté syndicale, le premier instrument de sa mise en œuvre concrète est depuis l'origine la Commission des pouvoirs. Léon Jouhaux s'y est d'ailleurs illustré et impliqué très régulièrement, notamment dans des moments charnières de l'histoire pour contester la légitimité des délégués des travailleurs italiens désignés par le régime fasciste[11] et des délégués des travailleurs allemands désignés par le pouvoir nazi.

Preuve en est également, le travail effectué sur la mise à jour des conventions dans le but de s'assurer qu'elles restent adaptées aux évolutions et aux besoins du monde du travail. De plus, la réflexion permanente sur l'efficacité de son système de supervision traduit la volonté des parties prenantes de faire vivre le tripartisme.

[10] Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale, BIT, juin 2018.
[11] Jouhaux plaidera avec constance mais en vain l'invalidation des pouvoirs du délégué des travailleurs italiens devant la conférence internationale du travail et déclara « Jamais nous ne reconnaîtrons la contrefaçon fasciste comme l'expression du syndicalisme. Jamais nous n'accepterons le contact avec ceux que nous refusons de considérer comme des représentants qualifiés des travailleurs ».

Les textes, âprement négociés entre travailleurs, employeurs et gouvernements, sont agissants et produisent des effets sur le réel. En 1982, Marc Blondel, alors secrétaire confédéral de FO, dépose plainte auprès de l'OIT contre le gouvernement polonais qui vient d'imposer la loi martiale, en soutien au syndicat libre Solidarnosc. Blondel y dénonce le non-respect de 2 conventions dont la 87e sur la liberté et la protection du droit syndical. Pour Lech Walesa, cofondateur du mouvement Solidarnosc, l'OIT a contribué de façon significative aux changements qui permettront quelques années plus tard d'installer la démocratie en Pologne.

En 2014, FO a mené au nom des travailleurs la négociation d'un protocole à la convention 29 interdisant le travail forcé et imposant aux États de mettre en place des plans d'action pour l'éradiquer, le prévenir et apporter réparation aux victimes. Sur le plan national, c'est en s'appuyant sur la convention 158 relative au licenciement que FO a obtenu l'annulation du contrat nouvelle embauche (CNE) en 2016. Cette même convention 158 sert aussi de support aux conseils de prud'hommes pour déroger à l'application du plafonnement des indemnités pour licenciement abusif contenu dans la réforme du code du travail de 2017.

Avec 190 conventions, l'OIT est sans conteste un des outils les plus précieux pour le mouvement syndical. A l'occasion de son centenaire, l'OIT a ouvert de nouveaux chantiers en publiant un rapport intitulé « travailler pour bâtir un avenir meilleur ». L'OIT s'y penche sur les problématiques liées à l'avenir du travail sous l'effet des transitions numériques et écologiques, sans négliger les questions centrales de l'égalité femmes hommes. La dernière convention en date, adoptée lors de la conférence du centenaire porte sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

**… mais des interrogations sur la capacité à agir de l'OIT**

Pour autant, et en dépit de ces motifs de satisfactions, plusieurs points posent question sur la capacité à agir de l'OIT. Premièrement, si les travailleurs savent globalement ce qu'ils sont et où ils se situent – en dépit des enjeux majeurs autour de la numérisation et de l'ubérisation du travail – il n'en va pas de même de l'identification de leurs employeurs. En effet, la catégorie des employeurs-entrepreneurs se fait de plus en plus rare dans l'organisation productive comme dans l'enceinte de l'OIT, renvoyant aux effets délétères de la financiarisation, et il nous apparaît essentiel que cette catégorie

la réinvestisse pour des questions de représentativité et donc d'efficacité. L'absence des véritables décideurs in fine des conditions d'emploi et de travail ne peut être que préjudiciable au tripartisme en créant un déséquilibre évident.

Ensuite, du côté des gouvernements, la question de leur capacité à peser sur l'économie perdure et se voit redoublée par les désajustements provoqués par les dérèglements environnementaux et climatiques. La prédominance de l'économie sur le social n'est pas nouvelle mais les écarts ne cessent de s'accentuer et la loi du marché semble toujours plus prendre le pas sur les impératifs de justice sociale.

On touche ici à la cohérence sociale globale du système multilatéral. Le sujet a pris de l'ampleur depuis les années 1990 et les débats sur la clause sociale lors de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) puis la déclaration de l'OIT en 1998 sur les principes et droits fondamentaux[12], une déclaration d'une grande force dans la mesure où il s'agit de s'assurer que tous les pays, y compris ceux qui n'ont pas ratifié, rendent des comptes sur le respect de ces principes. Cependant, par son article 5, elle souligne que « les normes du travail ne pourront servir à des fins commerciales protectionnistes et que l'avantage comparatif d'un quelconque pays ne pourra en aucune façon être mis en cause du fait de la déclaration ». En clair, cette rédaction interroge la réelle capacité – voire la volonté ou la motivation – à combiner la participation au commerce mondial selon les règles définies par l'OMC et l'adhésion aux politiques menées par des institutions telles que le FMI ou la Banque mondiale avec les engagements pris devant l'OIT.

Force est de constater que malgré des étapes significatives comme la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (2004) ou le Pacte mondial pour l'emploi en réaction à la crise mondiale suite à la déflagration financière (2009) ont tenté de tracer des voies pour une telle mise en cohérence. Du reste, les prises de position du Chef de l'Etat alors en fonction, Nicolas Sarkozy, au sommet de l'OIT ont ouvert des perspectives fortes comme la conditionnalité ou la saisine préjudicielle[13], malheureusement sans lendemain dans les actes. Plus récemment, le Président

[12] Déclaration de 1998 de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, adoptée lors de la 86e session de la Conférence internationale du travail (1998) et modifiée lors de la 110e session (2022). Cette déclaration énonce les obligations et les engagements découlant de l'appartenance à l'OIT.

[13] Discours du Président de la République française au sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi dit « en faveur d'une mondialisation régulée », prononcée à Genève le 15 juin 2009.

actuel, Emmanuel Macron, est apparue en paroles dans la lignée de ses prédécesseurs sur ces questions.

Pourtant, une inversion des priorités supposerait que l'OIT prenne une forme de leadership du système multilatéral face aux enjeux par essence universels des transitions numériques et environnementales. On mesure bien à quel point nous sommes aujourd'hui loin d'une telle inflexion alors que la tendance est clairement aux replis nationaux, ce qui met en péril le système multilatéral et donc le rôle de l'OIT. Sur ce point, Force ouvrière considère que ce souci fondamental de mise en cohérence des engagements commence par le niveau national, ce qui n'est de toute évidence pas le cas dans la période actuelle.

Ces constats lucides n'altèrent en rien les ambitions de notre organisation et sa volonté de poursuivre les combats de Léon Jouhaux pour la justice sociale, sur le plan national comme aux échelons européens et internationaux, dans le respect des convictions qui ont animé son action tout au long de sa vie. Pour prendre la mesure de l'intensité de son engagement à l'OIT, il faut se rappeler qu'il siègera à son conseil d'administration de 1919 à son décès, dont neuf ans en tant que vice-président (1946-1954), qu'il figurera dans la délégation française en qualité de délégué travailleur de 1919 à 1952, qu'il occupera le poste de vice-président travailleur de la conférence internationale à cinq reprises (1919, 1921, 1923, 1935 et 1939) et qu'il présidera le Groupe des travailleurs entre 1946 et 1954. Une longévité sans égale.

Comme le soulignait Luc Demaret, ancien responsable du Bureau des activités du travail (ACTRAV) du BIT lors d'un colloque organisé à sa mémoire dans sa ville d'Aubervilliers en 2010 : « Jouhaux a non seulement marqué l'histoire de l'OIT, mais il reste à bien des égards une source d'inspiration pour son avenir »[14]. Cette étude entend restituer au mieux cette trajectoire singulière et o combien stimulante, aujourd'hui comme hier, pour tout militant Force Ouvrière.

[14] Luc Demaret, *op.cit*.

# Table des matières

Introduction : Léon Jouhaux, un secrétaire général engagé dans le monde syndical en mutation durant la première moitié du XXème siècle ..... 3
1909 – 1939 : Jouhaux à la tête de la CGT et ses débuts sur la scène internationale ..... 5
A. 1909-1919 : les premiers pas de Léon Jouhaux comme secrétaire général ..... 5
B. La naissance de l'OIT ..... 7
C. 1919 à 1929 : les premiers pas de l'OIT ..... 11
D. Après 1929 : l'OIT face à la « Grande Dépression » ..... 15
E. Jouhaux face à la montée du fascisme et du nazisme ..... 17
F. La création de la Fédération syndicale internationale ..... 18
G. Vers la première scission de la CGT française ..... 19
Des années 30 au début des années 50 : un paysage syndical français et mondial en mutation, liés aux mutations des relations internationales ..... 21
A. Les différentes dynamiques sur la scène internationale influencent l'évolution du paysage syndical en France ..... 21
B. Léon Jouhaux durant la Seconde Guerre mondiale et dans la France d'après-guerre ..... 23
C. L'OIT au tournant de la guerre : « Le travail n'est pas une marchandise » ..... 30
D. Le syndicalisme au sortir de la seconde guerre mondiale et au début de la Guerre Froide ..... 32
E. Jouhaux et la création de Force ouvrière ..... 33
F. La création de la CISL ..... 36
G. La mort de Jouhaux ..... 38
Accords collectifs et paritarisme : le deuxième âge de Force ouvrière (fin desannées 1950 - début des années 1980) ou l'héritage de Léon Jouhaux ..... 40
A. Réformisme et splendide isolement : des choix stratégiques durables ..... 41
B. De la négociation collective au paritarisme : héritages et références d'une pratique 43
C. D'un réformisme l'autre : clarification identitaire et pragmatisme ..... 45
D. Années 1950-1980 : l'âge d'or des pratiques contractuelles et du paritarisme ? ..... 51
E. L'expérience transformatrice des pratiques ..... 53
F. Audience et effectifs : un apogée ? ..... 56
L'OIT après Jouhaux ..... 59
A. L'OIT de l'après-guerre ..... 59
B. L'adoption des deux conventions fondamentales n°87 et n°98 sur la liberté syndicale et la négociation collective ..... 61
C. L'extension des activités de l'OIT ..... 63
D. L'action de l'OIT dans une économie mondialisée ..... 68
E. Les femmes et l'OIT ..... 72
Conclusion ..... 75
Bibliographie ..... 78

## Introduction : Léon Jouhaux, un secrétaire général engagé dans le monde syndical en mutation durant la première moitié du XXème siècle

Né en 1879 à Paris, Léon Jouhaux passe la plus grande partie de sa jeunesse à Aubervilliers, ville de la banlieue nord-est de Paris, alors très industrialisée ou en passe de l'être. Il fréquente l'école laïque jusqu'à l'âge de 12 ans et, bon élève, accède à deux écoles professionnelles dans l'espoir de devenir ingénieur. Les difficultés matérielles de ses parents le contraignent à interrompre ses études pour gagner sa vie. Entré à 16 ans à la Manufacture d'allumettes d'Aubervilliers où travaille son père, il y découvre le syndicalisme, très actif dans cet établissement.

Il entre ainsi dans l'action syndicale lors de la grève menée par la Fédération nationale des allumettes pour la suppression de l'emploi du phosphore blanc dans les fabrications. Impliqué dans une bagarre, en compagnie de plusieurs militants libertaires, il est licencié de la Manufacture et occupe ensuite divers emplois précaires tout en poursuivant son action militante. Réintégré à la manufacture d'Aubervilliers en 1905, il est délégué par la Fédération des Allumettes pour siéger au Comité national des Fédérations de la CGT. Il siège également au comité national de la Fédération des Bourses du travail.

En 1909, il devient, à moins de 30 ans, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT). Sa jeunesse et sa relative inexpérience ne l'empêchent pas de tirer les leçons de la première guerre mondiale. Ainsi, il participe à la Conférence de la paix et aux négociations permettant la création de l'Organisation internationale du Travail. Convaincu que c'est la misère qui engendre les guerres, il revendique la création d'un Conseil économique ce qui se concrétise avec la naissance en janvier 1925 du Conseil national économique. Il en sera alors l'un des deux vice-présidents et un participant actif jusqu'à sa dissolution en 1940.

Parallèlement, il jouera un grand rôle dans l'élaboration des lois sociales votées par le gouvernement de Front populaire en 1936. La Seconde Guerre mondiale viendra percuter l'ensemble des organisations syndicales mais Léon Jouhaux tentera de préserver l'esprit de la charte d'Amiens à la fois sur le plan national et international.

Après la deuxième guerre mondiale et la scission de la confédération, il prend la tête de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO). Il est aussi élu en 1947 à la présidence du Conseil économique reconstitué. Il sera réélu jusqu'à son décès en 1954. Son action internationale est récompensée en 1951 par le prix Nobel de la Paix. La durée de son engagement militant aux côtés des travailleurs correspond à peu près à la première moitié du XXème siècle. Or, durant cette période, le monde a connu deux guerres mondiales et entre celles-ci la montée de régimes totalitaires. C'est aussi au cours de ce demi-siècle que Léon Jouhaux est devenu une figure incontournable du syndicalisme.

L'objet de cette étude est donc de comprendre l'influence des évènements historiques de la première moitié du XXème siècle sur l'engagement de Léon Jouhaux pour la paix et sur sa vision du syndicalisme tant au niveau national qu'international. Nous nous attacherons aussi à évoquer l'ampleur de l'héritage qu'il nous a laissé, bien des structures sociales nationales et internationales dans lesquelles nous évoluons aujourd'hui résultant de son action militante.

Une première partie présente le parcours syndical de Léon Jouhaux entre son accession à la direction de la CGT et la création de l'OIT dans un contexte marqué par les effets de la crise économique de 1929 et la montée des périls associés à l'arrivée au pouvoir des régimes fascistes et nazis en Europe. La deuxième partie traite les effets des tensions géopolitiques sur le syndicalisme français avant et après la Seconde guerre mondiale, période qui verra naître Force Ouvrière alors que l'affrontement des blocs affecte pour plusieurs décennies les orientations politiques, économiques et sociales de l'ensemble des pays du globe. Une troisième partie examine ensuite le riche héritage de Léon Jouhaux en matière de négociation collective et de vision du paritarisme. Enfin, une dernière partie esquisse un bilan des activités de l'OIT depuis la mort de Jouhaux et l'extension de ses domaines d'intervention dans un monde transformé en profondeur par la chute du bloc soviétique et la mondialisation économique et financière néolibérale.

## 1909 – 1939 : Jouhaux à la tête de la CGT et ses débuts sur la scène internationale

Jusqu'au milieu des années 30, Léon Jouhaux est le secrétaire général de la CGT issue de la charte d'Amiens adoptée en 1906. Il fait également ses premiers pas dans le paysage syndical mondial.

La première Guerre Mondiale survenant cinq ans après son arrivée à la tête de la CGT, Jouhaux est confronté à un évènement qui bouleverse la vie des travailleurs. A son issue, il s'investit dans la création de l'OIT et du syndicalisme mondial.

Ce chapitre vise à expliquer comment cette période a influencé les convictions de Léon Jouhaux, et dans le même temps comment celui-ci a agi et réagi au cours de cette même période. Nous tentons donc de comprendre la relation entre l'homme et son époque.

### A. 1909-1919 : les premiers pas de Léon Jouhaux comme secrétaire général

L'élection de Léon Jouhaux à la tête de la CGT en 1909 résulte de circonstances particulières. En effet, le secrétaire général de l'époque, Victor Griffuelhes étant emprisonné, l'organisation doit procéder à l'élection d'un nouveau secrétaire général. Agé de seulement 30 ans et moins connu, Jouhaux ne se trouve pas dans la position la plus favorable pour être désigné. Il succède à Niel, élu quelques mois plus tôt à la tête de la CGT, mais contraint à son tour à la démission après l'échec de son appel à la grève générale ne mai 1909. Jouhaux apparaît pourtant, ce que traduit son élection, comme le candidat le plus apte à rassembler toutes les tendances présentes au sein de la CGT. Son mandat est considéré au début comme un mandat de transition, jusqu'au Congrès de Toulouse, qui se réunit un an plus tard en 1910.

Dès 1909 et après la confirmation de son mandat un an plus tard, Léon Jouhaux assume une démarche volontariste de plus grande implication de la CGT au niveau international. Pourtant, lorsqu'il arrive au poste de secrétaire général, en 1909, il ne possède pas une

grande maîtrise des problématiques internationales. De plus, la CGT se trouve isolée. En effet, de 1903 à 1909, elle ne participait ni aux conférences, ni au secrétariat international du fait d'importantes dissensions entre le syndicalisme français et le syndicalisme des autres pays européens. Le syndicalisme international ne s'intéressait en effet pas aux problématiques politiques ou sociales, laissées à la IIème internationale regroupant les partis ouvriers et socialistes. En conséquence, le secrétariat de la Conférence a refusé que la question de la grève générale y soit tranchée, ce qui a provoqué le départ de la CGT. Karl Legien, syndicaliste allemand à l'origine du syndicalisme international alors à ses balbutiements soumettait un projet aux organisations scandinaves en 1901. Il s'ensuivit une première réunion syndicale internationale à Stuttgart en 1902, mais ce n'est qu'en 1903, à Dublin, que le projet a pu aboutir. Au départ, il prévoyait essentiellement l'organisation de réunions tous les deux ans pour permettre l'échange d'informations, mais également l'expression d'une solidarité en cas de grève.

Toutefois, en juillet 1909, la Conférence syndicale internationale s'ouvre à Paris et Léon Jouhaux y participe, il y rencontre alors ses homologues ce qui lui permet de renforcer ses liens avec les autres syndicats présents. L'opposition des organisations syndicales à la guerre constitue le thème central de la Conférence. Jouhaux propose la grève générale comme seule réponse des syndicats à la guerre. Aussi, en septembre de cette même année, il organise un boycott de l'Espagne par les travailleurs français en solidarité avec les camarades espagnols, victimes d'oppression. La CGT française critique alors son homologue espagnol qui n'a pas su demander l'aide aux camarades internationaux. Ceci témoigne du fait que dès son élection au secrétariat général, Léon Jouhaux implique la CGT dans la politique internationale notamment en soutien d'autre syndicats. Entre la conférence de Paris en 1909 et la première guerre mondiale, deux autres Conférences syndicales internationales se tiendront en 1911 à Budapest et en 1913 à Zurich.

En 1911, Léon Jouhaux se rend en Angleterre pour rencontrer ses homologues britanniques, puis en Allemagne afin de renforcer les relations syndicales entre ces pays. Dans les années qui suivent, les voyages de militants de la CGT vers d'autres pays se multiplieront. Ainsi, en 1913, des militants se rendent en Belgique, en Espagne, en Suisse et en Angleterre et des militants étrangers prennent la parole dans le cadre de réunions organisées par la CGT en France. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la lutte de

la CGT contre la guerre.

### B. La naissance de l'OIT

Malgré la guerre, les réunions syndicales internationales se poursuivent. Les organisations syndicales avaient bien suivi avec intérêt mais sans enthousiasme, les premières tentatives de règlementation internationale du travail mais elles n'y avaient pas été appelées directement. Elles auraient voulu que l'application des conventions soit soumise à un contrôle et des sanctions. Mais avec la guerre, elles acquièrent une force nouvelle. Les masses ouvrières conscientes de supporter la plus large part du fardeau de la guerre, étaient décidées à faire aboutir leurs revendications1.

Si Léon Jouhaux n'est invité à aucune des rencontres pacifistes qui ont rassemblé des socialistes opposés à la guerre (Zimmerwald, Kienthal, Stockholm), il participe à toutes les conférences ouvrières interalliées : à Londres en février 1915, à Leeds en juillet 1916 et à nouveau à Londres en septembre 1917, février 1918 et septembre 1918. Lors de ces conférences, diverses problématiques sont défendues : l'inclusion de clauses ouvrières dans le traité de paix, la création d'un office international du travail, la définition des buts de guerre et l'avenir du mouvement syndical international. C'est donc dans le cadre de son action en faveur de la paix avec d'autres syndicats au cours de ce conflit mondial que Léon Jouhaux conçoit et développe les différentes institutions - certaines existent toujours aujourd'hui - notamment ce qui deviendra l'OIT.

Pendant la guerre, outre sa participation aux conférences ouvrières interalliés, Jouhaux établit en 1915 un long rapport consacré à la création d'une législation internationale du travail, rappelant l'historique des réflexions autour de ce sujet.

Il ébauche déjà le rôle de la future Organisation Internationale du Travail, affirmant que« la présente guerre doit conduire à proclamer les droits nationaux et internationaux du travail. Ce sera le ciment d'une paix durable. » Une circulaire envoyée aux différents syndicats nationaux présente les clauses ouvrières : « droit au travail, droit syndical »,

[1] Marc Montceau, *L'organisation internationale du travail,* Que Sais je ? n°836, PUF, 1959.

défense de la main d'œuvre étrangère, assurances sociales, limitation du temps de travail et du travail de nuit, hygiène et sécurité, contrôle et statistique avec la mise en place d'un Office international du travail.

A la conférence de Leeds, Jouhaux fait approuver un rapport dans lequel il demande instamment que le traité de paix garantisse des conditions de travail minimales et établisse un organe international pour l'élaboration et le contrôle de la législation sociale. Le syndicat américain AFL (American Federation of Labor) sous l'impulsion de son président fondateur Samuel Gompers formule des revendications analogues et propose la création d'une législation internationale du travail et l'institution d'un office chargé de la mettre en place et d'en contrôler la bonne application. La tenue même de la conférence de Leeds fait suite à des contacts qu'a noués Jouhaux avec William A. Appleton, secrétaire de la Fédération générale des travailleurs de Grande-Bretagne (General Federation of Trade Unions). Jouhaux l'a reçu à Paris en mai 1916 avec d'autres syndicalistes européens pour préparer une conférence syndicale interalliée.

A la suite de cette conférence, l'AFL proposera également que tous les groupements nationaux ouvriers puissent envoyer une délégation au Congrès de la Paix, en lieu et place de sa proposition initiale d'organiser un Congrès ouvrier au même moment que le Congrès de la Paix.

En 1917, une nouvelle conférence syndicale interalliée se tient à Londres. Léon Jouhaux y participe. La résolution élaborée à cette occasion demande la mise en place d'une « Sociétés des Nations ou Etats-Unis du Monde » et l'organisation d'un système international ayant pour fondement l'égalité des droits de toutes les nations petites et grandes »[2]. Lors de cette conférence, les syndicats se mettent d'accord sur la nécessité de la présence de représentants ouvriers, dans chaque délégation nationale, pour la négociation du futur traité de paix.

Pendant la guerre, les conditions de travail ont en effet empiré et le droit du travail a souvent été suspendu. A la fin de la guerre, les travailleurs demandent des contreparties

[2] Résolution in congrès confédéral de 1918, Rapport sur l'action générale de la CGT, p. 79.

à l'effort fourni pendant la guerre. Toutes les puissances engagées dans la guerre s'entendent pour reconnaitre les efforts et les sacrifices des travailleurs et la dette contractée à leur égard. Organisés en syndicats nationaux et internationaux, les travailleurs se divisent alors entre un syndicalisme proche du communisme et un syndicalisme réformiste. Craignant une révolution similaire à la révolution russe, les Premiers Ministres anglais et français (Lloyd George et Clémenceau) se montrent favorable à l'intégration de règles relatives au droit du travail dans le traité de paix.

La Conférence de la Paix qui se réunit finalement en 1919 décide de créer une Commission de 15 membres chargée de l'étude de la législation internationale du travail. Jouhaux est nommé conseiller technique de la délégation française alors composée du ministre du Travail, Pierre Colliard et du ministre de la Reconstitution Industrielle Louis Loucheur. La Commission commence ses travaux le 1er février 1919 et le ministre Loucheur, qui ne suit que d'assez loin les travaux, va rapidement nommer Jouhaux comme suppléant. Ce dernier se montrera très actif et assidu lors des différentes réunions. Il lui semble essentiel qu'une institution permanente de législation internationale du travail soit créée en complément de la Société des Nations.

La Commission est chargée de deux missions : étudier les conditions de travail dans les différents Etats pour mettre sur pied une action internationale, et mettre en place une institution permanente au sein de la SDN (Société des Nations), chargée des questions sociales.

Les travaux de cette Commission aboutiront à l'insertion dans le Traité de Versailles d'une partie XIII intitulée sobrement « Travail », qui est l'acte constitutif de l'Organisation Internationale du Travail et ancre le tripartisme comme mode de fonctionnement de l'OIT. 42 Etats en sont membres fondateurs, mais ni les USA ni l'URSS ne participent aux débuts de l'OIT.

L'un des débats les plus importants de cette Commission porte sur la représentation dans les différents corps de l'OIT (Conférence Internationale du Travail et Conseil d'Administration). Au moment de la discussion du projet de Constitution de l'OIT, Léon Jouhaux, seul contre tous, protesta contre le système de représentation aux conférences

internationales du travail, le projet prévoyant quatre délégués par pays membres dont deux délégués gouvernementaux, un délégué travailleur et un délégué employeur. Jouhaux estimait cela « contraire aux traditions d'égalité du peuple français » et proposa des délégations tripartites (1+ 1+ 1, un délégué gouvernemental, un délégué ouvrier, un délégué patronal). Jouhaux devra dans un premier temps s'incliner face à la position majoritaire mais, il finira par obtenir gain de cause, soutenu par Samuel Gompers, alors représentant de l'AFL américaine et président de la Commission. Il fera ultérieurement du tripartisme avec des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs une réalité à l'OIT.

L'OIT est alors créée. L'OIT constitue une entité affiliée à la Société des Nations (SDN) établie par le Traité de Versailles « pour promouvoir la coopération internationale et obtenir la paix et la sécurité ». Elle incarne la conviction qu'une paix universelle et durable ne peut se bâtir que sur la base de la justice sociale. Cette conviction est inscrite dans le Préambule de la Constitution de l'OIT[3] qui précise ensuite :

« Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions: par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maximum de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe «à travail égal, salaire égal», l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues. »

Ces attendus s'inspirent directement des préoccupations qui s'étaient exprimées depuis près d'un siècle. Ils dessinent les idéaux devant guider la nouvelle institution et fixent ses

3 https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000%3A62%3A0%3A%3ANO%3A62%3AP62_LIST_ENTRIE_ID%3A2453907%3ANO

objectifs. En consacrant les revendications ouvrières les plus pressantes, ils situent les enjeux sur lesquels l'OIT doit porter ses efforts.

Jouhaux défendra à l'extérieur les nouvelles institutions : SDN et OIT. Pour lui, il est important d'y participer et d'orienter l'action des délégués ouvriers plutôt que de refuser toute participation à cette nouvelle institution. Il participe ainsi à la première Conférence internationale du Travail (CIT) à Washington (novembre 1919 – janvier 1920). A partir de là, il sera omniprésent à l'OIT et assurera cinq fois, soit un record, la vice-présidence pour le compte des travailleurs de la Conférence internationale du travail (CIT) en 1919, 1921, 1923, 1935 et 1939. De 1919 à sa mort, en 1954, il siègera au conseil d'administration, et demeurera délégué travailleur dans la délégation française de 1919 à 1952.

### C. 1919 à 1929 : les premiers pas de l'OIT

C'est le titre XIII du traité du Versailles qui établit l'Organisation Internationale du Travail. Il est indéniable, que l'action pacifiste et anti impérialiste de Léon Jouhaux a contribué à la création d'une organisation focalisée sur la condition ouvrière et inscrite dans un traité de paix, mettant fin à l'une des guerres les plus meurtrières de l'Histoire.

En novembre,1919, la première conférence internationale du travail (CIT) se déroule à Washington. Elle réunit alors les délégations de 40 pays, qui suivent une composition tripartite. Léon Jouhaux et Raoul Lenoir y sont présents en tant que représentants des travailleurs français. La Conférence décide d'admettre l'Allemagne et l'Autriche comme Etats Membres. Cette première Conférence est particulièrement prolifique, 6 conventions et 6 recommandations sont adoptées, portant sur les champs suivants : la durée du travail dans l'industrie, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes et des enfants et l'âge minimum pour le travail dans l'industrie.

En particulier, quelques mois après l'adoption en France de la loi limitant la journée de travail à 8 heures par jour, Jouhaux intervient pour défendre le projet de convention fixant la journée de travail à 8 heures[4]. Il s'inspire directement de la loi du 23 avril 1919 en

[4] https://labordoc.ilo.org/discovery/delivery/41ILO_INST:41ILO_V2/1258929240002676

reprenant les systèmes de convention et de dérogations, aux dépens du projet anglais qui repose sur des contrats collectifs et par branches. Au nom des délégués ouvriers, Jouhaux précise que la journée de huit heures comme la semaine de 48 heures sont « des maximums ». La discussion dure plusieurs jours, en raison de l'opposition de la délégation patronale qui met en avant « les impératifs de la production ». Jouhaux réintervient pour dire que « les masses ouvrières ne peuvent plus se contenter aujourd'hui d'une vague promesse ». De tous les points du monde, du nord au midi, de l'est à l'ouest, les voix fatiguées des travailleurs montent à l'horizon pour réclamer une place plus grande au soleil de la nature ». Il propose alors un nouveau « projet de convention tendant à limiter à 8 heures par jour au maximum et à 48 heures au maximum le nombre des heures de travail dans les établissements industriels et commerciaux ». C'est la convention n°1 de l'OIT adoptée le 28 novembre 1919.

Lors du Conseil d'administration suivant cette première session de la Conférence internationale du travail, le français Albert Thomas est élu à la tête du Bureau International du Travail, Léon Jouhaux ayant mis son nom en avant. Albert Thomas ne fait pas partie des membres chargés de rédiger la Partie XIII du Traité de Versailles et ne se trouvait pas à Washington pour la première session de la Conférence internationale du travail. Mais, Jouhaux l'avait côtoyé dans les années 1915 et 1917, à l'époque où Thomas était sous-secrétaire d'Etat puis ministre de l'Armement. Jouhaux avait apprécié ses qualités intellectuelles, sa connaissance du syndicalisme et sa compréhension de l'importance des problèmes sociaux. Harold Butler, candidat britannique, est soutenu par plusieurs membres du Conseil mais, au moment du vote, Jouhaux fait pencher la balance en faveur d'Albert Thomas. Au conseil d'administration, Jouhaux fait valoir que le poste requiert une personne qui connaît le mouvement syndical international et national et non un fonctionnaire.

Albert Thomas est un homme politique socialiste proche de Jaurès. Comme l'avait pressenti Jouhaux, sa gestion des conflits sociaux pendant la première guerre mondiale lui donnera donc l'expérience nécessaire pour assumer ses fonctions de premier directeur du BIT. Persuadé qu'il n'existe pas de paix durable sans justice sociale, il scellera la devise « *si vis pacem, cole justitiam* » sur la première pierre du BIT. Alors qu'il est ministre de l'Armement, il développe une politique sociale dans les usines d'armement encourageant

la négociation tripartite (Etat, patronat, syndicats) et mettant en place des délégués d'ateliers ainsi qu'un système d'arbitrage obligatoire pour tous les conflits sociaux. Convaincu que les questions économiques doivent inclure les questions sociales, il va également intégrer l'OIT dans les grandes conférences économiques de l'après-guerre. Il mourra en 1932, après avoir passé 13 ans à la tête du BIT.

Albert Thomas défend l'idée que le droit du travail (appelé « législation ouvrière » à l'époque) ne peut se développer que si tous les Etats mettent en place une réglementation du travail. Les travaux de l'OIT sont la preuve de son implication : la Conférence Internationale du travail adopte 16 conventions et 18 recommandations lors des deux premières années. Il voyage dans le monde entier pour convaincre les différentes nations de la nécessité de ratifier ces normes internationales.

La présence assidue de Jouhaux à l'OIT se traduit dans les différentes conventions qui vont être rapidement adoptées. L''un des rôles auxquels Léon Jouhaux tenait le plus pendant les CIT, était celui de la Commission des pouvoirs, celle chargée de vérifier la régularité des mandats des délégations. Il revient en effet aux gouvernements de nommer dans leurs délégations les représentants légitimes des travailleurs et pas des « fantômes ». Léon Jouhaux était le représentant des travailleurs dans la commission tripartite de la Commission des pouvoirs.

En 1921, lors des discussions portant sur une convention sur le droit d'association dans l'agriculture. Léon Jouhaux avait alors fustigé l'attitude du gouvernement français dont les représentants avaient contesté la compétence de l'OIT pour traiter des questions liées à l'agriculture : « Mesdames, Messieurs, je regrette d'être une fois de plus dans l'obligation de prendre position an sein d'une Conférence internationale contre mon propre gouvernement. Je veux simplement dire que la faute ne m'en est pas imputable, quelle est imputable aux diverses attitudes que la politique intérieure oblige les gouvernements à prendre, sans considération des grands principes sur lesquels on s'est cependant prononcé, et en dehors des considérations économiques qui, dans une Conférence comme la nôtre, devraient seules prévaloir ».

En 1922, se tient la première conférence maritime de l'OIT qui conduit à l'adoption de 3

conventions internationales sur les droits des marins : âge minimum, chômage et placement.

Une autre personnalité majeure, Corneille Mertens, vice-président de la Fédération syndicale internationale, forme à l'OIT avec Jouhaux un tandem de défenseurs des intérêts des travailleurs, comme on en trouvera peu par la suite[5]. Mertens, délégué travailleur belge à la Conférence internationale du travail de 1919, deviendra président du Groupe des travailleurs pendant de longues années.

C'est souvent grâce à lui que Jouhaux sera autorisé à poursuivre ses discours qui, lorsque l'affaire était sérieuse, dépassaient largement le temps imparti. Mertens avait en effet pris l'habitude de venir à la rescousse de Jouhaux lorsqu'il se faisait interrompre par le président et proposait alors au nom du Groupe des travailleurs qu'on accordât plus de temps à l'orateur.

L'année suivante, en 1923, un premier bureau de l'OIT s'ouvre en Asie à Tokyo. Dans les années 20, de nombreux bureaux sont créés comme à Londres, Paris, Rome Washington DC, Berlin, Vienne et New Delhi. Dans d'autres pays, ce sont des correspondants nationaux. Leur rôle est d'échanger des informations, mais aussi de rendre l'action de l'OIT plus connue.

En 1926, la Commission d'experts est mise en place, composée de juristes indépendants chargée de vérifier la bonne application par les Etats des conventions ratifiées. La même résolution institue la Commission d'application des normes, qui a pour mandat de discuter les rapports rendus par la Commission d'experts.

Les discours de Jouhaux dans l'enceinte de l'OIT sont marquants, fidèles à un principe essentiel : la liberté syndicale est le fondement de la paix. Il le martèle en 1926 : « Ce qu'il faut retenir, c'est que la partie XIII du traité de Versailles qui constitue l'OIT considère que la liberté syndicale est une des conditions de l 'établissement et du maintien de la paix dans le monde. Non pas seulement de la paix industrielle, mais de la paix tout court ». Il

[5] Luc Demaret ACTRAV in « Léon Jouhaux, d'Aubervilliers à Prix Nobel ». La Documentation Française.

s'insurgeait à l'époque contre une phrase d'un projet de document qui parlait de « liberté syndicale en observant les formes légales ». La liberté syndicale est un principe sur lequel Léon Jouhaux, et avec lui le Groupe des travailleurs de l'OIT, ne transige pas.

L'OIT se trouve toutefois très vite confrontée à des problèmes de traductions car elle réunit des représentants du monde entier. A l'époque, le français est encore la langue diplomatique. Dès 1927, l'OIT va se doter de systèmes de traduction instantanée. Aujourd'hui, l'interprétation est fournie dans sept langues (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

## D. Après 1929 : l'OIT face à la « Grande Dépression »

Le krach boursier d'octobre 1929 plonge le monde entier dans la crise économique la plus grave de l'histoire moderne : c'est « la Grande Dépression ». Le chômage de masse conduit à des troubles sociaux et à une instabilité politique favorisant la montée du nationalisme et du fascisme dans les années 30. Dans bien des pays, les régimes antidémocratiques revoient leurs législations du travail et restreignent les droits syndicaux. Dans ce contexte, Albert Thomas et son successeur à la tête de l'OIT, Harold Butler, réalisent que l'action de l'OIT doit aller au-delà de la seule amélioration des conditions de travail : il faut prendre des mesures pour que les travailleurs résistent à la crise et, pour ce faire, l'OIT doit se saisir de la politique de l'emploi et de la politique économique.

Harold B. Butler (Royaume Uni), devient le deuxième directeur général de l'OIT (1932-1938), à la suite du décès soudain d'Albert Thomas. Il prend des mesures pour rapprocher le BIT des pays hors de l'Europe (Asie, Amérique Latine, Moyen-Orient) afin de pouvoir adapter les missions d'assistance du BIT. C'est sous son mandat que les Etats-Unis rejoindront l'OIT.

Les Etats-Unis deviennent membres de l'OIT, réalisant la nécessité d'une coopération internationale en matière de législation sociale. L'URSS devient membre de l'OIT cette même année. Le retrait de l'Allemagne de l'OIT en 1933, et la menace grandissante représentée par l'Allemagne nazie, ont certainement incité ces deux Etats à en devenir membre.

L'OIT adopte, pendant les années 30, plusieurs conventions et recommandations surces sujets, qui influenceront grandement les Etats-Unis et le New Deal de Roosevelt.L'OIT encourage ainsi les programmes de travaux publics à l'échelle nationale et internationale, la gestion des migrations de main-d'œuvre, l'élargissement de lasécurité sociale et la réglementation de la durée du travail.

En particulier, associée à la problématique de la représentation des travailleurs des territoires coloniaux, l'OIT est confrontée lors de ses premières années d'existence au travail forcé : ce phénomène est, dans les années 30, toujours courant en Afrique coloniale et en Asie. En principe, les Etats ayant ratifié les premières conventions de l'OIT doivent les appliquer à leurs territoires coloniaux. En pratique, les Etats ne le font pas et n'étendent pas ces droits aux travailleurs « indigènes ».

En 1930, des négociations vont avoir lieu pour établir la convention n°29 sur le travail forcé qui interdit le travail forcé en toutes circonstances. C'est Léon Jouhaux qui, en séance plénière, présentera les arguments du groupe des travailleurs. Cette convention est la plus ancienne des 8 conventions fondamentales. Entre 1930 et 1939, trois conventions supplémentaires viendront renforcer la lutte contre le travail forcé et améliorer les conditions de travail des travailleurs des territoires coloniaux.

**Encadré : la lutte contre le travail forcé**

La lutte contre le travail forcé est toujours un élément central de l'action de l'OIT. Le protocoleadditionnel de 2014 sur le travail forcé vient renforcer l'action de l'OIT, faisant le constat que de nouvelles formes de travail forcé existent. Quant à la représentation des anciennes colonies à l'OIT, elle fait toujours débat : en 1986, un amendement à la Constitution est déposé pour que le Conseil d'Administration soit plus représentatif de tous les Etats et qu'il n'y ait plus de sièges réservés aux plus grandes puissances industrielles. Cet amendement n'a jamais été adopté, mais la Résolution jointe à la Déclaration du Centenaire de l'OIT, adoptée en 2019, enjoint le CA à se pencher sur la question pour assurer une meilleure représentation de ces Etats.

En 1936, une première conférence régionale de l'OIT est réunie au Chili à Santiago. La montée des nationalismes en Europe conduit l'OIT à se détacher de l'Europe pour s'occuper des problématiques d'autres régions du monde. Il faudra cependant attendre 1950 pour que soit créé le premier bureau extérieur de l'OIT en Amérique Latine.

### E. Jouhaux face à la montée du fascisme et du nazisme

De 1923 à 1935, Léon Jouhaux a demandé au nom du Groupe des travailleurs que soient invalidés les pouvoirs du délégué travailleur italien envoyé par le gouvernement de Mussolini. Mais il n'y parviendra pas, la CIT grâce aux votes des gouvernements et des employeurs a toujours donné raison aux Italiens qui ont participé aux travaux de l'OIT jusqu'en 1935. « Farce indécente que celle qui consiste à faire chaque année entendre la protestation du droit et de la liberté, souffle immortel de la liberté [...] », rétorqua Jouhaux au délégué gouvernemental italien qui mettait en doute le sérieux de la contestation syndicale en parlant de « farce ». « Jamais, poursuit Jouhaux, nous ne reconnaîtrons la contrefaçon fasciste comme l'expression du syndicalisme. Jamais nous n'accepterons le contact avec ceux que nous refusons de considérer comme des représentants qualifiés de travailleurs ». Même si les CIT n'ont jamais suivi Jouhaux pour invalider les pouvoirs des délégués travailleurs italiens, ses discours ne manquaient pas d'entamer sérieusement la crédibilité des syndicats fascistes et avec elle celle du régime qu'ils défendaient. En 1924, Jouhaux cible ses interventions au niveau des violences et des dommages subis par les ouvriers italiens.

En 1933, lorsque le représentant du gouvernement fasciste, M. Giuseppe de Michelis, est proposé pour présider la CIT, un incident sans précédent a lieu. S'exprimant au nom du Groupe des travailleurs, Jouhaux annonce que les délégués travailleurs vont s'abstenir. Mais après lui, le représentant des syndicats officiels allemands, Dr Lei, prétendant parler au nom des 10 millions de travailleurs allemands, soutient la candidature de l'Italien. Jouhaux l'interrompt : « Ce monsieur s'exprime en tant que commissaire du Reich pour la surveillance des travailleurs » lance-t-il à la conférence.

En effet, un mois avant la conférence, Hitler avait dissout la fédération syndicale allemande. Wilhelm Leuschner, qui la représente au conseil d'administration est arrêté,

puis relâché. Le gouvernement l'inclut en juin aux côtés du Dr Lei dans la délégation des travailleurs allemands en espérant que Leuschner va publiquement appuyer le régime nazi. Il n'en fera rien. Les travailleurs, Jouhaux en tête, soutiennent Leuschner.

La Commission des pouvoirs est alors saisie d'une demande d'invalidation des pouvoirs de la délégation syndicale nazie, signée par Léon Jouhaux et Corneille Mertens, en tant que vice-président de la Fédération syndicale internationale, et les travailleurs multiplient les protestations. Mais la Commission n'aura finalement pas à se prononcer : le 20 juin 1933, la délégation allemande quitte la conférence. Il s'agit pour le régime nazi d'un camouflet particulièrement cinglant. Venue à Genève en espérant y trouver une légitimité, elle offre un spectacle consternant. Goebbels dans son journal parlera d'une situation devenue insupportable pour les dignitaires nazis. À deux reprises, Jouhaux a interrompu la conférence pour regretter publiquement l'arrestation de Leuschner à son retour en Allemagne.

En 1933, Jouhaux est également l'auteur de deux résolutions pour faire face à la crise. Il préconise la suspension des heures supplémentaires et propose de placer à l'ordre du jour d'une prochaine CIT la question de l'organisation et de la coordination des travaux publics nationaux et internationaux en vue de combattre le chômage et de régulariser l'emploi des travailleurs. Son action pour l'adoption d'une convention internationale sur les 40 heures est systématiquement repoussée par les employeurs et les gouvernements. Il lui faudra attendre 1935 pour voir aboutir son projet. En 1938, face à la crise politique mondiale, l'OIT établit un Comité de crise chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'activité de l'organisation en cas de guerre. En sa qualité de vice-président travailleur du conseil d'administration, Jouhaux est nommé pour faire partie de ce comité et participe à plusieurs de ses réunions.

### F. La création de la Fédération syndicale internationale

Mais, la création de l'OIT ne monopolise pas l'action de Jouhaux au niveau international. Au congrès d'Amsterdam, réuni du 16 juillet au 2 août 1919, la Fédération syndicale internationale ou « Internationale d'Amsterdam » est créée. La FSI n'est plus seulement un centre d'échange de renseignements : elle devient un centre d'action, destiné à

coordonner les actions ouvrières internationales dans les différents pays ; elle a également pour mission de consolider la paix. Elle affirme son indépendance des pays socialistes. Son bureau est créé et constitue l'organe directeur de la FSI : Léon Jouhaux sera un des deux vice-présidents. Dès sa création, Léon Jouhaux prend très au sérieux son rôle au sein de la FSI, il y défend ses positions avec ardeur : désarmement général, réconciliation des anciens ennemis, pression syndicale internationale sur la SDN et le BIT pour améliorer les conditions de travail, prise en compte des questions sociales et du syndicalisme dans la reconstruction de l'économie européenne, etc.

Pendant l'entre-deux guerres, le syndicalisme allemand prend un poids de plus en plus important au sein de la FSI, du fait de ses moyens importants et de sa solide structure bureaucratique. Cela aboutira au transfert du siège de la FSI d'Amsterdam à Berlin en 1931. La dissolution des syndicats allemands en 1933 sera évidemment un coup dur pour le syndicalisme international.

### G. Vers la première scission de la CGT française

Il est à noter que la politique internationale peut exercer une influence sur la politique nationale et syndicale comme dans les années 30 en France.

En effet, la révolution bolchévique en Russie en 1917 conduit Lénine à demander aux militants sympathisants de la révolution russe de quitter l'Internationale socialiste (la Deuxième) pour rejoindre l'Internationale communiste (la Troisième). Moscou demande aux communistes de quitter les partis socialistes, sociaux-démocrates, travaillistes et austro-marxistes. La rupture a lieu en France lors du congrès de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière, qui regroupe tous les courants socialistes) qui se tient à Tours du 25 au 30 décembre 1920. Une petite majorité des délégués décident de quitter la SFIO pour fonder le Parti Communiste Français (PCF). Pour Lénine, les syndicats doivent être simplement une courroie de transmission du Parti au sein de la classe ouvrière. Les grèves avaient d'ailleurs été rapidement interdites dans la jeune URSS et les usines militarisées durant la guerre civile de 1917- 1921. Les communistes français reçoivent alors l'ordre de Moscou d'essayer de prendre le contrôle de la CGT. Mais la CGT, avec Léon Jouhaux à sa tête et bâtie sur la charte d'Amiens, n'est pas à cette époque une

forteresse facilement prenable.

Dans le mouvement syndical, la scission se produit aussi, mais avec des résultats inverses différents de la SFIO. Lors du congrès de la CGT à Lille en 1921, une motion confirmant la charte d'Amiens obtient une courte majorité avec 1 582 voix pour, 1 325 contre et 66 abstentions. Toutefois, le ver est déjà dans la pomme. La minorité refuse le verdict du vote, provoque la scission et fonde la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire). Il faut noter que le terme « Unitaire » ne manque pas de piment dansces circonstances[6]. Ce ne sera pas la dernière scission du syndicat sur ces lignes, puisqu'une autre interviendra quelques années plus tard.

La création du BIT et de la FSI, d'une part et de l'autre le refus de s'aligner sur un parti politique, conformément à la charte d'Amiens doivent être toutes les deux comprises dans un ensemble cohérent. Jouhaux estime que l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques constitue une nécessité afin que les syndicats agissent pleinement pour l'intérêt des travailleurs. Ce sont ces intérêts qui le poussent à développer différentes instances internationales, à la suite de la première guerre mondiale, pour éviter un autre conflit dont les ouvriers seront les premières victimes. Il est donc primordial de ne pas inféoder les syndicats aux systèmes politiques, à la fois sur le plan intérieur dans le cadre de l'indépendance vis-à-vis des partis et sur le plan international, les syndicats devant s'investir dans les organisations internationales pour éviter de passer par leurs gouvernements nationaux respectifs.

[6] Georges Vidalenc, dans sa brochure « Comment et pourquoi se sont produit les scissions syndicales », écrivait : *« Rien d'étonnant à ce qu'on vit s'opposer, dans nos organisations d'après-guerre (la Première), ceux qui restaient fidèles à l'indépendance syndicale, à la charte d'Amiens et à l'action directe, et ceux qui, gagnés à l'idéologie communiste, acceptaient de subordonner le syndicat au parti et qui pensait trouver dans Marx, interprété par Lénine, la solution de tous les problèmes. Se joignaient à eux un certain nombre de militants mécontents de l'action de la CGT pendant la guerre, de son adhésion à l'Union sacrée… Il n'est pas question dereprendre ici un débat dont la solution dépend de sentiments et d'idées personnels ».* Rappelant l'existence chezles syndiqués, de sympathies pour ce qui se passait en Russie, Vidalenc souligne avec force : *« Mais là n'était pas la question, il s'agissait du destin du Parti Communiste Français ».*

## Des années 30 au début des années 50 : un paysage syndical français et mondial en mutation, liés aux mutations des relations internationales

Les développements politiques dans d'autres pays européens influent la CGT et la CGTU qui se réunifient en 1935 préfigurant ainsi le Front Populaire. Puis la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences vont définitivement acter la séparation de la CGT entre les tenants d'un rapprochement avec le Parti Communiste et ceux attachés à la charte d'Amiens. Ces changements sont aussi visibles dans les instances internationales où Léon Jouhaux continue d'agir.

### A. Les différentes dynamiques sur la scène internationale influencent l'évolution du paysage syndical en France

De 1921 à 1933, la CGTU s'oppose frontalement à la CGT, suivant les consignes de Moscou selon sa théorie de « classes contre classes ». A la suite de son alignement sur les communistes français, la CGTU était passée de 500 000 adhérents en 1922 à200 000 en 1935. Toutefois, au cours de la période, nombre d'anarcho-syndicalistes et de syndicalistes révolutionnaires revenaient à la « Vieille maison ».

Entre temps, la situation a évolué à Moscou. En 1927-1928, Staline détient désormaisles pleins pouvoirs et la famine fait des ravages dans tout le pays, surtout en Ukraineen 1930-1932. Les purges commencent à toucher l'élite de l'armée rouge. Face à la montée en puissance d'un nazisme belliqueux allié à un fascisme italien non moins guerrier et qui extermine les communistes allemands, Staline se sent isolé sur le planinternational. Il décide alors de se rapprocher des démocraties occidentales et demande aux partis communistes occidentaux de se rapprocher des autres formationsde gauche. Le 6 février 1934 en France, 50 000 factieux des ligues fascistes s'attaquent à la Chambre des députés. Aussitôt une contre-manifestation des ouvriersdes faubourgs et des banlieues s'organise spontanément, s'affrontant aux » liguards ». Le 12 février, les syndicats organisent leur riposte. Deux cortèges convergent vers le Cours de Vincennes à Paris. A leur rencontre, les manifestants crient « Unité, unité ». Militants confédérés et unitaires se

mélangent. Ce jour-là, plusde quatre millions de personnes battent le pavé dans toutes les grandes et moyennesvilles de France. Ce raz-de-marée va considérablement transformer le paysagepolitique et syndical français. Le 27 juillet, la SFIO et le PCF signent un pacte d'unité d'action. Le Front populaire est né. En septembre, Maurice Thorez, secrétaire généraldu PCF demande aux Unitaires de prendre contact avec les Confédérés. Cette volontéunitaire se traduit par une grande manifestation syndicale lors du 1er mai 1935 avec 500 000 manifestants entre la Bastille et la Nation. Ils seront encore 200 000 sur le même parcours le 14 juillet de la même année.

Décidée en septembre 1935, l'unité syndicale est officialisée au congrès de Toulouseen mars 1936. Les Confédérés disposent d'une majorité des deux-tiers. Léon Jouhauxreste Secrétaire général, quatre Secrétaires adjoints sont des Confédérés (Belin, Bothereau, Bouyer, Buisson) et deux sont des Unitaires (Frachon, Racamond). Pourtant cette unité n'est que de façade car les communistes, en tant que tels, obtiennent deux secrétariats adjoints, ce qui est contraire à l'esprit même de la CGT qui exclut les élections sur la base de tendances.

Georges Vidalenc juge ainsi la réunification de 1936 : *« Les optimistes, les esprits superficiels et les travailleurs mal informés virent dans cette réunification la renaissance de l'ancienne CGT d'avant 1914 et ils crurent à la résurrection du vieil esprit syndicaliste. Mais les observateurs avertis et les vieux militants n'étaient pas sans inquiétude et ne manifestaient qu'un enthousiasme relatif. Sans doute la réunion de toutes les forces ouvrières constituait sur le plan politique un incontestable succès,mais il s'en fallait de beaucoup que l'action syndicale en fût toujours renforcée et facilitée et surtout qu'elle gagnât en clarté. Dans l'euphorie de la réunification, il y eut bien quelques mois paisibles, des réconciliations apparentes, des allocutions pleines de courtoisie et de cordialité, des votes unanimes enthousiastes, mais très vite on putvoir que cette fusion n'en était pas une, mais une simple juxtaposition de deux blocs, unité n'est pas toujours synonyme d'union »*[7]*.* Quoi qu'il en soit, le désir d'unité à la base était bien réel face à la montée du nazisme, des dangers prévisibles dans l'Espagne voisine au bord d'une tragique guerre civile et contre le patronat français quine voulait rien lâcher. Cette volonté unitaire s'est traduite par

[7] Georges Vidalenc, "*Comment et pourquoi se sont produites les scissions syndicales*", Éditions Force Ouvrière.

une vaste victoire du Front populaire aux élections de mai 36.

### B. Léon Jouhaux durant la Seconde Guerre mondiale et dans la France d'après-guerre

La signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939 entre Ribbentrop et Molotov a bien évidemment des conséquences. En soldats obéissants du Komintern, les ex-unitaires approuvent cette alliance que la CGT, dite historique, qualifie de « trahison ». A l'entrée en guerre, la rupture est consommée.

A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la CGT est divisée en trois tendances. Les communistes, malgré le congrès de Toulouse, gardent leur propre organisation. Majoritaires chez les cheminots, dans la métallurgie, le textile, l'agriculture, le bâtiment et la région parisienne, ils conservent leur hebdomadaire : « La Voix Ouvrière ».

Certains ex-unitaires se font élire députés sous les couleurs du PCF puisqu'ils ne reconnaissent pas la charte d'Amiens, tel Ambroise Croizat, secrétaire des métaux. D'autres grands dirigeants ex-unitaires deviennent membres du Bureau politique ou du Comité central du PC : Benoît Frachon, membre du BP de 1928 à 1970 et membre du Comité exécutif du Komintern de 1935 à 1943 ; Pierre Sémard membre du BP de 1932 à 1939 et membre du présidium du Komintern de 1925 à 1929, fusillé par les Allemands en 1942 ; Julien Racamond est membre du Comité central de 1926 à 1936.

Un nouveau courant voit le jour regroupé autour de l'hebdomadaire « Syndicats », dirigé par le Secrétaire national René Belin, avec Georges Dumoulin (UD-Nord), Delmas et Zoretti (SNI), Marcel Roy (Métaux), Savoie (Alimentation), Vigne, Bard et Berton (Mines), Milan et Bonnet (Habillement) et Froideval (Bâtiment). Ces derniers vont mal finir en rejoignant le régime de Vichy. La troisième tendance est conduite par Léon Jouhaux et ses amis du Bureau confédéral : Bothereau, Bouyer, Buisson, relayée par le quotidien de la CGT « Le Peuple » et l'hebdomadaire confédéral « Messidor ». Avec eux, Robert Lacoste (Fonctionnaires), Christian Pineau (Employés), Albert Gazier (Employés de Paris), Vivier Merle (UD-Rhône) et Louis Saillant (Bâtiment). Presque tous les hommes ont déjà choisi leur camp. On les retrouvera dans les événements de 1940-1948.

Lors du congrès de Nantes du 14 au 17 novembre 1938, trois textes sont proposés : ex-Unitaires, Syndicats et Jouhaux. Après une rude bataille, Léon Jouhaux finit par l'emporter. Mais, le 23 août 1939, le pacte germano-soviétique est signé par le comte Von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich et son homologue soviétique, Molotov. Staline vient de modifier ses orientations géopolitiques. La France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Désormais à la CGT, la fracture devient inévitable, d'autant que l'entrée de l'armée rouge en Pologne orientale n'est pas dénoncée par les ex-Unitaires. Le 18 septembre, le Bureau confédéral déclare : « Il n'y a plus de collaboration possible avec ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner une telle attitude, brimant les principes de solidarité humaine qui sont l'honneur de notre mouvement ouvrier ». La Déclaration est reprise le 25 par la Commission administrative. Les communistes sont alors exclus de la CGT. La scission se répercute à tous les échelons de la CGT. Après la défaite de juin 1940, Pétain proclame l'Etat français sur les ruines de la IIIème République. Les amis de Belin rejoignent le régime de Vichy qui interdit la CGT et la CFTC le 9 novembre 1940 et fonde un régime corporatiste en promulguant la charte du travail en octobre 1941. En décembre 1942, Léon Jouhaux est arrêté puis déporté en avril 1943.

Après l'interdiction du PCF par le gouvernement français, le 26 septembre 1939, Benoît Frachon plonge dans la clandestinité pour devenir le chef du PC clandestin de la région parisienne. Il faut attendre l'opération Barbarossa, l'invasion de l'URSS par l'Allemagne, le 22 juin 1941 pour que les ex-Unitaires entrent dans la résistance, alors que les ex-Confédérés n'ont pas attendu. Le 15 novembre 1940, neuf dirigeants de la CGT Confédérée et trois de la CFTC signent le « Manifeste des douze », origine de la résistance syndicale[8]. Il s'agit de trois dirigeants de la CFTC et les Confédérés suivants : Capocci, Gazier, Pineau (Employés), Chevalme (Métaux), Lacoste, Neumeyer (Fonctionnaires), Saillant (Bois) et Vandeputte (Textile).

Ce manifeste rappelle l'indépendance d'un syndicalisme dont la mission est purement économique et sociale, lutte pour le pluralisme syndical et l'antisémitisme, et déclare : « Les féodalités économiques sont plus responsables de la défaite que n'importe quel

[8] https://archives.memoires.cfdt.fr/Document-du-moment/p19/Le-Manifeste-des-Douze-15-novembre-1940

homme politique, si taré soit-il ». En décembre apparaissent les premiers mouvements de résistance. Albert Gazier, Christian Pineau et Louis Saillant entre dans Libération- Nord et d'autres Confédérés dans Libération-Sud.

Les pérégrinations de Léon Jouhaux sont plus complexes. Le 9 juin 1940, il est à Rennes, le 15 à Bordeaux, le 17 il tente vainement de rejoindre Poitiers et revient à Bordeaux le 21. Le 22 juillet, il préside le Comité national à Toulouse puis part pour Sète où il eut de nombreux contacts. Surveillé étroitement par la police de Vichy dès le 30 septembre, il change plusieurs fois de domicile. Jusqu'en août 1941, il demeure à Sète où les visites se multiplient. A cette époque, plusieurs projets furent élaborés pour faire sortir Jouhaux de France, mais aucun n'aboutira. Sète n'étant plus sûre, il s'installe à Cabriès, entre Aix et Marseille où il reçoit de nombreuses visites. Il est arrêté le 26 décembre 1941 et interné à Vals-les-Bains, en Ardèche, en résidence surveillée. Ensuite, il est envoyé en résidence forcée à Cahors. Jusqu'au 26 novembre 1942, Cahors devient le point de converge des militants syndicaux et politiques sans parler des agents de renseignement français et anglais. Le 26 novembre 1942, il est à nouveau arrêté, interné à Evaux-les-Bains dans la Creuse, puis livré aux Allemands fin mars 1943 en même temps qu'Herriot, Blum et Daladier. Ils furent envoyés à Weimar, Buchenwald et finalement le 2 mai 1943 à Itter dans le Tyrol, jusqu'au 5 mai 1945. Léon Jouhaux a aussi fondé avec ses amis, en janvier 1941, le Comité d'études syndicales et économiques, base d'une réflexion sur la libération.

Après la débâcle de mai 1940 et sous l'occupation, la CGT doit affronter en priorité la volonté de mainmise de l'Etat et du patronat sur le mouvement ouvrier. Par ailleurs, nombre d'adhérents sont prisonniers en Allemagne. La métallurgie, forte de 800 000 syndiqués en 1937, n'en dénombre plus que 30 000 lors de la défaite. Dans ce contexte, le Bureau confédéral quitte Paris pour Bordeaux, suivant le gouvernement. Le 22 juin 1940, Pétain signe l'armistice à Rethondes et reçoit peu après les pleins pouvoirs de l'Assemblée nationale. Dans son premier gouvernement nommé le 14 juillet on trouve, René Belin (1898-1977), secrétaire confédéral, chef de la tendance « Syndicats », au poste de ministre de la production industrielle et du travail, poste qu'il conservera jusqu'au 18 avril 1942. Traduit en justice à la libération, il sera finalement gracié le 29 juin 1949. L'extrême droite et le patronat tiennent leurs revanches sur 1936. L'occupation et l'instauration du régime de Vichy ont donc eu pour conséquence la disparition de la CGT. Si Belin et quelques

brebis égarées ont rejoint Pétain, la CGT continue pourtant à vivre, désormais dans la difficile et dangereuse clandestinité résistante.

Face à l'occupation nazie, la nécessité de l'unification de la résistance devient un impératif. Le mouvement syndical n'y échappe pas. Ex-Confédérés et ex-Unitaires se retrouvent donc en avril 1943 et « signent » les accords du Perreux, ratifiant l'unité d'action. La méfiance est toutefois de règle car le PCF, via son bras armé, les Francs- tireurs et partisans (FTP) ne dissimule pas ses visées hégémoniques sur la résistance.

Dès 1941, Léon Jouhaux en résidence surveillée, grâce à des messagers clandestins, passe un accord secret avec le grand résistant Emmanuel d'Astier de la Vigerie pour que les militants Confédérés entrent dans les mouvements Libération-Nord et Libération-Sud. Les ex-Unitaires, sur ordre de Moscou, sont appelés à prendre contact avec toutes les autres forces de la Résistance, dans un premier temps pour défendre l'URSS en clouant des divisions nazies en France, et, si le cours de la guerre est favorable au maître du Kremlin, envisager un noyautage généralisé des services de l'Etat, mais aussi des syndicats au moment de la libération. Ils échoueront dans le premier cas car Staline a besoin de de Gaulle, mais réussiront en partie dans le deuxième cas.

A l'automne 1942, les ex-Unitaires approchent les Confédérés. Le 22 septembre, Léon Jouhaux pas encore incarcéré, accepte de rencontrer le communiste Sémat, ancien secrétaire de la fédération des Métaux, en présence de Louis Saillant (1910-1974). Ce dernier, résistant infatigable, organise six mois plus tard une fédération clandestine CGT des PTT. En septembre 1944, il est élu président du Conseil National de la Résistance et est le représentant de la CGT au sein du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) à Alger. Il sera aussi Secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), mais dirigeant un groupe centriste entre Frachon et Jouhaux en 1945-1947, finalement il ne rejoindra pas la CGT-FO.

Le 17 avril 1943, Robert Bothereau et Louis Saillant rencontrent clandestinement au Perreux, en banlieue parisienne, les ex-Unitaires Henri Raynaud et André Tollet. Sur cet accord, uniquement verbal et non ratifié par écrit, Léon Jouhaux s'est exprimé plus tard : « Lorsque l'unité devint la réalité souhaitée, je n'étais plus là, malheureusement. Mais je

puis bien dire que je n'y fus pas étranger et qu'elle se réalisa dans le sens des accords passés avec mes camarades chargés d'en poursuivre la conclusion »[9]. Le nouveau Bureau confédéral est alors composé de cinq ex-Confédérés et de trois ex- Unitaires. Pour les Confédérés : Robert Bothereau, Georges Buisson, Louis Saillant, Pierre Neumeyer, Albert Gazier. Pour les Unitaires : Benoît Frachon, Henri Raynaud, Julien Racamond. Par rapport à la réunification de mars 1936, les communistes gagnent un siège de plus au Bureau confédéral. Mais les ex-Confédérés, échaudés par les expériences de 1922-1935 et de 1939-1941, sont prudents, comme le prouve la lettre de Robert Bothereau à Benoît Frachon publié dans « Le Peuple » le 4 août 1945 : « Ou je me trompe, ou bien je dois considérer que nous n'avons pas, dès le départ, envisagé sous le même angle le pourquoi de notre unité ».

Pierre Neumeyer (1878-1960), un vosgien, figure de proue du syndicalisme des fonctionnaires, a plongé dans la clandestinité dès novembre 1940. Il est un des tous premiers membres du groupe Libération-Nord dont il est le trésorier. A la Libération, il sort de sa planque d'Antony et participe au journal « Résistance Ouvrière ». Après décembre 1945, il poursuit sa collaboration au journal « Force Ouvrière », tout en étant le Secrétaire du Cartel des services publics CGT, dont la majorité est favorable au courant FO.

Georges Buisson (1878-1946) est élu Secrétaire adjoint de la Fédération des employés dès 1908. En 1929, il est élu Secrétaire adjoint de la CGT. C'est le grand spécialiste des assurances sociales. Au début de l'occupation, il reste en contact avec Jouhaux. En 1943, il part clandestinement à Londres et rejoint la France Libre. A la Libération, il est délégué de la CGT auprès de l'Assemblée consultative. Il décède le 31 janvier 1946. Quelques mois auparavant, les ordonnances d'octobre 1945 avaient couronné de succès une grande partie de son combat pour la protection sociale collective.

Albert Gazier (1908-1997), lui aussi rejoint rapidement le mouvement Libération-Nord. En 1943, il rejoint Londres et devient le représentant de la CGT auprès du général De Gaulle. A la Libération, il abandonne le syndicalisme pour entrer en politique. Il sera député socialiste de la Seine de 1945 à 1958, sous-secrétaire d'Etat à l'économie en 1946,

[9] M. Dreyfus, G. Gautron, J.-L. Robert (dir.), *La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau,* Rennes, PUR, 2003.

ministre de l'Information en 1950-51 puis ministre des Affaires sociales en 1956- 57 où il œuvre pour la troisième semaine de congés payés. Il était aussi membre du Comité directeur de la SFIO de 1947 à 1969 puis du PS après 1971.

Robert Bothereau (1901-1985) fidèle second de Léon Jouhaux, a organisé la résistance syndicale contre les nazis puis contre les staliniens. Secrétaire général de la CGT-FO de 1948 à 1963, il a toujours été d'une rigueur sans faille et sans compromis. Fils d'un tonnelier du Loiret, il exerce la profession d'ajusteur mécanicien dans l'automobile dès son plus jeune âge. Il adhère à la CGT en 1919, au syndicat des métaux de Meung-sur-Loire. Cinq ans plus tard, il est le Secrétaire de la bourse du travail d'Orléans. Organisateur infatigable, il entre au Secrétariat confédéral en 1933. Mobilisé en 1939, il reprend son activité syndicale en juillet 1940. Jouhaux l'envoie à Vichy pour connaître les intentions du nouveau gouvernement. Il s'oppose immédiatement à Belin et ses amis. Résistant courageux, il recevra à la libération la médaille de la Résistance et la Légion d'honneur. Le 27 août 1944, il rejoint le siège de la CGT au 213, rue Lafayette et organise aussitôt « Les amis de Léon Jouhaux », autour des partisans du journal « Résistance Ouvrière » qu'il transforme en « Force Ouvrière » dirigé par André Viot. Dénonçant la mainmise du PCF sur la CGT, Bothereau devint le maître d'œuvre du combat pour l'indépendance syndicale. Dès septembre 1946, il organise les groupes des « Amis de FO », puis le « Groupe Central FO » qui préconise une stratégie de reconquête de la CGT, à 80% aux mains des communistes. Le 13 avril 1948, il devient le premier Secrétaire général de la nouvelle CGT-FO, poste qu'il conserve jusqu'en novembre 1963. C'est lui qui va installer FO dans la continuité, surtout après la disparition de Léon Jouhaux en 1954.

Dans son éditorial de « Force Ouvrière » du 5 janvier 1950, il écrit : « Révolutionnaire dans ses buts, réformiste dans ses méthodes, notre organisation est en filiation directe avec l'histoire du syndicalisme telle qu'elle est écrite dans les faits ». Il deviendra lui aussi membre du conseil d'administration du BIT (Bureau international du travail). De 1953 à 1964, il est vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et membre du Conseil économique et social. En novembre 1963, il quitte volontairement son poste de Secrétaire général, organise sa succession et prend soin de ne pas prendre parti dans la vie interne de la nouvelle direction de FO. Après sa retraite syndicale, il siège au conseil général de la Banque de France de 1963 à 1973 et est conseiller d'Etat de 1964 à

1967. A 72 ans, celui qui fut un organisateur hors du commun, se retire dans son Loiret natal, à Beaugency où il s'éteint en 1985.

Créé dans la clandestinité en 1943, « Résistance Ouvrière » reparaît au grand jour le 29 novembre 1944 animé par le groupe « Les Amis de Léon Jouhaux » que dirige André Viot (octobre 1910-février 1996). Ce dernier est né à Hanoï, son père étant à l'époque directeur des douanes en Indochine. Devenu instituteur, il est nommé en Tunisie où il est membre de la CGT. Il rejoint la France Libre en Afrique du Nord en 1942. Il est chef-adjoint des services de renseignement gaulliste à Alger. De retour en France à l'été 1944, il dirige la rédaction du quotidien de la CGT « Le Peuple », puis assure la rédaction en chef de « Résistance Ouvrière » de 1944 à 1945. Travailleur infatigable, il exerce en même temps les fonctions de chef du service économique et social de la Radio-télévision française. De 1945 à 1957, il fut le premier rédacteur en chef de « Force Ouvrière » dont le premier numéro sorti légalement le 20 décembre 1945 est tiré à 100 000 exemplaires[10]. En 1948, il devient Secrétaire du syndicat général des journalistes FO. De 1957 à 1965, il exerce en qualité de chef du service des informations sociales de l'ORTF puis devient rédacteur en chef de l'Ardennais de 1965 à 1970, puis prend la direction de ce journal de 1970 à 1973. A la retraite, il s'installe dans l'Hérault.

Les derniers numéros de « Résistance Ouvrière » sont un espace d'expression ouvert à tous. Ils se veulent alors unitaires. Ainsi, un éditorial[11] écrit : « Nous pouvons avoir des divergences de doctrine, de méthode et d'idéal avec d'autres camarades. Nous respectons toutes les opinions… On ne créera pas l'unité française sans l'unité ouvrière ». La générosité de cette proclamation, au lendemain de la guerre, se heurte pourtant rapidement à la réalité, de jour en jour plus évidente, de la stratégie de noyautage de tous les rouages de l'appareil syndical de la part du Parti Communiste.

Jusqu'au milieu de 1946, « Force Ouvrière » permet à tous ceux qui ne se résignent pas à laisser la CGT aux mains des ex-Unitaires, donc aux mains de ceux qui veulent un alignement sur le PCF, d'exprimer leurs positions. Il faut attendre le mois de septembre

[10] Lors du CCN de septembre 1945, André Viot propose à Robert Bothereau alors « leader » des confédérés de transformer le journal « Résistance ouvrière » en « Force ouvrière », voir étude FO-IRES : « Bothereau et la première décennie FO », novembre 2003.
[11] *Résistance ouvrière* du 24 novembre 1944, p.1

1946 pour que Bothereau, Bouzanquet, Neumeyer, Delamare, Cappoci, Sidro et bien d'autres, franchissent le pas en créant « Les amis de FO » qui dans un premier temps, se bornent à distribuer le journal et à organiser des conférences. Mais assez rapidement, une véritable structure se met en place avec le « Groupe Central FO », dont les responsables sont investis de fonctions au sein de la Confédération et dans les Fédérations. Une nouvelle étape est franchie avec la délivrance des cartes syndicales « Amis de FO » et la perception des cotisations. « Force Ouvrière » dresse alors chaque semaine le bilan des manœuvres des ex-Unitaires.

Dès la fin 1944, les ex-Unitaires prennent leur revanche sur 1922 et 1939. Pour les ex-Confédérés, de fin 1944 à fin 1946, il s'agissait simplement de stopper l'offensive communiste et de reprendre les positions perdues. Par ailleurs, ces derniers se souvenaient que la scission fut fatale aux communistes en 1922 qui ont rapidement perdu la moitié de leurs adhérents et de leurs financements malgré l'aide de Moscou. Léon Jouhaux craignait à raison que les communistes majoritaires s'octroient toutes les richesses de la CGT : cotisations, bâtiments, locaux, archives au détriment des ex confédérés… Mais, pour Jouhaux défenseur insatiable de la charte d'Amiens, il fallait agir pour préserver un syndicalisme libre et indépendant : cela va conduire en 1948 à la création de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière.

### C. L'OIT au tournant de la guerre : « Le travail n'est pas une marchandise »

En 1939, alors qu'éclate la Seconde Guerre mondiale, les activités de l'OIT continuent, mais son siège est déplacé à Montréal pendant toute la durée du conflit. L'américain John Winant qui, afin que la mission de l'OIT puisse perdurer, a contribué au déplacement du siège à Montréal pendant la guerre, est nommé 3ème directeur de l'OIT. Il ne demeurera à ce poste que deux ans car il sera ensuite nommé ambassadeur américain à Londres. Il ne perdra toutefois jamais de vue l'action de l'OIT et s'efforcera de promouvoir l'extension des normes et des politiques sociales de l'OIT.

Le Premier Ministre anglais et le Président des Etats-Unis Roosevelt signent en 1941 la Charte de l'Atlantique, posant 8 principes devant conduire au maintien de la paix et de la

sécurité internationale. 3 des 8 points correspondent directement au mandat de l'OIT.

La même année, la Conférence Internationale du Travail se réunit à New York et Washington. Les débats portent notamment sur l'action de l'OIT après la guerre. Deux résolutions sont adoptées lors de cette Conférence spéciale : l'une proclamant que "la Victoire des peuples libres dans la guerre contre l'agression totalitaire est une condition indispensable de la réalisation des idéaux de l'OIT ». L'autre résolution approuve les dispositions de la Charte de l'Atlantique. Lors de cette Conférence, Roosevelt souligne « le rôle inestimable de l'OIT pour la paix ».

Edward Phelan, fonctionnaire irlandais du gouvernement britannique, est élu directeur général du BIT. Il jouera un rôle clef dans le maintien de l'OIT après-guerre en rédigeant la Déclaration de Philadelphie avec Wilfred Jenks et en signant l'accord faisant de l'OIT la première agence spécialisée de l'ONU.

En 1944, la Conférence Internationale du Travail se réunit à Philadelphie. Les délégations de 41 Etats y participent Le principal résultat de cette Conférence est la déclaration de Philadelphie et la proclamation que le « travail n'est pas une marchandise ». Cette déclaration constitue un moment fort dans l'histoire de l'OIT, car elle réaffirme la nécessité de l'OIT pour assurer la paix et annonce l'action de l'OIT dans le contexte nouveau d'après-guerre. La Déclaration de Philadelphie sera intégrée à la Constitution de l'OIT en 1946.

A la libération, Jouhaux, de retour de déportation, revient à l'OIT. Il fait partie de la délégation française présente à la 27ème session de la CIT qui se tient du 15 octobre au 5 novembre 1945 à Paris. Outre Jouhaux, Buisson et Bothereau représentent la tendance confédérée de la CGT. Est également représentée la tendance unitaire ainsi que la CFTC. Les premiers mots de Jouhaux sont politiques : « c'est parce que nous n'avons pas su faire disparaitre l'impérialisme politique de différents gouvernements, parce que nous n'avons pas su mettre un terme à la guerre économique que la conflagration cruelle, criminelle s'est abattue sur le monde ». Il se réfère à la déclaration de Philadelphie : « tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales ».

### D. Le syndicalisme au sortir de la seconde guerre mondiale et au début de la Guerre Froide

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, la situation évolue. La menace fasciste et nazie ayant été vaincu, un autre duel émerge : le camp américain et le camp soviétique. Ce dernier peut être caractérisé par une volonté de s'introduire dans plusieurs structures de la société comme syndicats et parti politiques. Les débuts de la guerre froide vont précipiter le départ de la CGT de ceux qui veulent préserver l'indépendance syndicale contre une CGT stalinisée. Les pays d'Europe de l'Est passent alors sous l'emprise de l'URSS, sauf la Tchécoslovaquie qui possède une vraie tradition démocratique depuis 1918 et la Yougoslavie titiste, rebelle à toute tutelle depuis l'Empire ottoman, entre autres. Les services secrets titistes (UDBA) avaient pris soin dès l'été 1945 de surveiller les espions du KGB. A la rupture Tito-Staline, en juin 1948, tous les « Kominformistes » pro-soviétiques yougoslaves sont internés à Goli Otok et certains fusillés sans autre forme de procès en tentant de franchir les frontières de la Hongrie ou de la Bulgarie.

Les Américains ripostent en lançant la doctrine Truman en mars 1947. En France, le 4 mai, le Président du conseil, le socialiste Paul Ramadier chasse les ministres communistes. Le 5 juin, Washington lance le plan Marshall, aide économique massive américaine pour reconstruire l'économie de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. Trois semaines plus tard, Staline refuse ce plan. Le PCF et la partie de la CGT qu'il contrôle, lui emboitent le pas sans état d'âme, alors qu'il s'agit de relever une Europe exsangue. Pour mémoire, les tickets d'alimentation étaient moindres en 1945-47 que sous l'occupation. Jusqu'en 1948-49, la population des grandes villes françaises et de leurs banlieues éprouvait encore de grandes difficultés pour arriver à se nourrir correctement. De même, l'accès à nombre de produits manufacturés n'étaient toujours pas revenu au niveau d'avant la guerre. Le 3 juillet 1947, « Force Ouvrière » écrit : « Dans les pays qu'ils gouvernent par l'intermédiaire des communistes, les Russes s'efforcent de supprimer toute liberté d'opinion et d'empêcher les contacts avec l'Europe occidentale. Ainsi la Russie refuse le plan Marshall »[12]. Un an plus tôt, Winston Churchill dans son fameux discours de Fulton, à l'université américaine

[12] « Force ouvrière » n°79 – 3 juillet 1947

du Missouri, déclarait qu'un « rideau de fer venait de s'abattre de la Baltique à l'Adriatique ».

### E. Jouhaux et la création de Force ouvrière

Le 24 juillet, Léon Jouhaux annonce dans le journal « Force ouvrière » : « Le plan Marshall peut offrir une base positive à la reconstruction d'une Europe unie ». Mais désormais minoritaires, « Les Amis de FO » ne peuvent empêcher le Comité confédéral national des 12-13 novembre de rejeter ledit plan par 857 voix, contre 127pour. Par ailleurs, le PCF lance la CGT dans une série de grèves, dans le but réel d'imposer son retour au gouvernement et de faire prendre une orientation pro-soviétique à la diplomatie française. Devant l'échec de ces grèves politiques, le mot d'ordre de reprise du travail est finalement donné le 9 décembre.

Les militants qui s'étaient violemment opposés aux communistes, très souvent physiquement, dans les entreprises, commencent à quitter la Confédération et à créerdes syndicats autonomes. Méhudin, de la fédération des cheminots, a déclaré alors : « Il est impossible de lutter efficacement à l'intérieur d'un mouvement organisé et contrôlé par le mouvement communiste ». Avec tous ces départs, le groupe « Force Ouvrière » ne se sent pas assez fort pour réussir une contre-offensive interne. Il ne reste qu'une solution : partir et reconstruire la « Vieille maison » loin de l'influence desfossoyeurs de la charte d'Amiens.

Le journal « Force Ouvrière » en date du 25 décembre[13], raconte ce départ : « Les membres minoritaires de la Confédération Générale du Travail, groupés sous l'égide « Force Ouvrière », ont, au cours d'une conférence nationale les 18 et 19 décembre 1947, décidé de demander aux camarades Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet, Pierre Neumeyer, Georges Delamarre de démissionner du Bureau confédéral. En militants disciplinés, ils ont remis leur démission vendredi après-midi (le 19 décembre) au deuxième Secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon ». Et Robert Bothereau d'expliquer la philosophie de ce départ dans le même numéro de « Force Ouvrière », du 25 décembre

[13] « Force ouvrière » n°104 du 25 décembre 1947

: « Nous n'avons pas accepté le rôle d'otages que l'on voulait nous assigner. La CGT continue, ont dit ceux qui se sont installés à son siège. Nous avons dû en partir, nous disons : nous continuons la CGT ». Les démissionnaires sont remplacés rapidement par des staliniens pur jus : Alain Le Léap,Yves Dellac, Jules Duchat, Lucien Jayat, Jacques Marion.

Les communistes étant restés maîtres de l'immeuble de la rue Lafayette, de la trésorerie, de l'appareil administratif et des archives, c'est à partir de presque rien queJouhaux, la mort dans l'âme et Bothereau ont dû reconstruire l'héritière de la CGT dela charte d'Amiens. Il fallait une bonne dose de courage et une vision claire de ce qu'est réellement le syndicalisme pour « continuer la CGT » dans le contexte de 1947.Sans un sou, la jeune CGT-FO reçoit des fonds des syndicats américains (AFL et CIO), de la DGB allemande et des syndicats belges.

Les 12 et 13 avril 1948, à Paris, au palais de la Mutualité, le premier congrès constitutif de la CGT-FO réunit 1 435 délégués représentants 300 000 adhérents. Jouhaux est élu président et Bothereau Secrétaire général, avec un nouveau Bureau confédéral composé de huit membres, dont Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Pierre Neumeyer (trésorier), Albert Bouzanquet, Georges Delamarre, Rose Etienne, Charles Veillon et André Lafond. Ce dernier, ancien secrétaire du Comité de liaison des syndicats autonomes, est le seul représentant de la minorité au Bureau confédéral. Deux sont des nouveaux : Rose Etienne qui dirigeait la Fédération des fonctionnaires de la défense nationale CGT et Charles Veillon, l'assistant de Bothereau. Une seule banderole orne la salle : « Contre toute emprise politique pour un syndicalisme libre et indépendant ». La première séance, symboliquement, est présidée par un vieux militant de la CGT, Raoul Lenoir, secrétaire de la Fédération des métaux de 1909 à 1923, secrétaire confédéral de 1923 à 1926. Il déclare à la tribune : « Les communistesn'ont aucune moralité ». Sont présents des délégués autrichiens, belges, américains, britanniques, hollandais, luxembourgeois, suédois, norvégiens, suisses et allemands et les canadiens ont adressé un message.

Robert Bothereau prend la parole : « Pour ceux qui sont ici, et pour l'Histoire sans doute, pourquoi et comment nous sommes ici aujourd'hui ». Léon Jouhaux, que l'on sentait tendu ces derniers mois, semble retrouver à ce congrès une nouvelle jeunesse,maniant l'humour

et l'ironie dans ses interventions. Il présente le rapport d'orientation,et annonce d'entrée de jeu qu'il ne sera pas candidat au poste de secrétaire général, « pour permettre aux jeunes d'accéder aux postes que leurs compétences réclament ». Il entend participer à la construction d'une « maison qui doit être habitablepour tous, et non pas seulement pour telle ou telle faction ». Il se montre dur envers ceux qui, pourtant opposants au sein de la CGT, se sont réfugiés dans l'autonomie, tels les ouvriers du livre et les enseignants : « L'autonomie dans la bataille comme celle-ci, elle ne se comprend pas…, je ne voudrais pas employer des mots cruels et forts. Mais la neutralité, l'autonomie c'est pour moi presque une désertion dans la bataille engagée ».

Jouhaux et ses amis réussissent sans grand mal à faire passer leur point de vue à l'occasion des votes soumis au congrès. La structure, le préambule et les statuts, ontété adoptés par 14 572 mandats, contre 1 786 et 34 abstentions. Les structures adoptées sont très proches de celle de la « Vieille maison » : les dirigeants seront éluspar le Comité national, organisme composé de délégués des fédérations et des UD. Le nom de « Force Ouvrière » est gardé par 14 260 mandats contre 1 790 et 391 abstentions. Cette question préoccupait nombre de militants depuis plusieurs mois. Certains auraient préféré « Confédération syndicaliste du travail ». La majorité a rétorqué que le nom « Force Ouvrière » était déjà connu en France, comme àl'étranger, et que ce serait céder à la calomnie communiste que de changer de nom après les attaques subies sous ce nom. Finalement, 88% des délégués votent pour lepréambule, 84,3% pour la structure de l'organisation et 86,6% pour le nom.

Maurice Chambelland (1901-1966) qui démissionna du PCF dès 1924, présent au Congrès constitutif a écrit dans « La révolution prolétarienne » d'avril 1948, ses impressions sur le congrès : « Je reprendrai le mot que j'avais dit dans cette même salle de la Mutualité, après notre départ de la CGTU en 1933, lorsque je n'étais pas encore devenu un syndicaliste honoraire : nous sommes dans un milieu où l'on respire.Dans l'autonomie, on risque de se dessécher. Dans la CGT Frachon, on étouffe. A laCGT-FO, on respire et l'on peut travailler à l'avenir de la classe ouvrière ». La CGT- Force Ouvrière, libérée de toute influence politique, gagne ainsi une légitimité à agir sur le plan international.

## F. La création de la CISL

Parallèlement aux modifications du paysage syndical français à la fin de la seconde guerre mondiale, le mouvement syndical mondial ressent le besoin de fonder une organisation internationale : la Fédération Syndicale Mondiale (FSM). Pendant la guerre, Walter Citrine (ancien Président de la FSI, britannique) s'est pourtant attaché à reconstruire le syndicalisme international, la FSI ayant été affaiblie par la montée en puissance de l'Internationale syndicale rouge (un syndicat international proche de l'Internationale communiste) et par l'échec de nombreuses de ses campagnes (contre le désarmement notamment).

Le 24 septembre 1945, la FSM voit le jour à Paris sous l'impulsion des Trade Unions britanniques (TUC), du Congress of Industrial Organisations (CIO) et des syndicats soviétiques

Le premier président de la FSM est l'ancien confédéré Louis Saillant, qui anime une tendance « centriste » entre Jouhaux et Frachon. La FSM réunit alors la vieille internationale d'Amsterdam créée en 1901 et l'internationale Syndicale Rouge, fondée à Moscou en 1921. Nous sommes encore dans l'atmosphère de l'entente entre les alliés, vainqueurs des nazis. La FSM obtient même un droit consultatif au sein du Comité permanent du Conseil économique et social de l'ONU. Dès 1946, avec les prodromes de la guerre froide, suivant les prédictions de Winston Churchill, le 5 mars 1946 lors du fameux discours de Fulton sur le rideau de fer, trois tendances se dessinent au sein de la FSM : les communistes (syndicats russes et des pays en voie de satellisation et la majorité de la CGT), les travaillistes (syndicats anglais, scandinaves, suisses et du Bénélux) et un centre (le CIO américain, la minorité de la CGT, la CGT italienne et le CHU chinois lié aux nationalistes). Dès le 1er février 1947, le leader de la puissante American Federation of Labor (AFL), Matthew Woll, déclare que la FSM est une nouvelle forme du Komintern. Le 11 mars, la doctrine Truman visant à endiguer la progression communiste et posant les Etats Unis en défenseurs du monde libre voit le jour suivie, le 5 juin par son volet économique : le plan Marshall. Le 29, Staline refuse cette aide. Les dirigeants polonais, tchèques, roumains et bulgares le regrettent car leurs pays sont exsangues, mais se trouvent contraints de suivre. Tito sûr de lui, se moque de ce plan et mise comme toujours

sur ses propres forces. En 1952-53, il trouvera pourtant bien opportun d'obtenir le soutien financier des occidentaux ! Les communistes français de la CGT n'ont pas ces états d'âme. Au Comité confédéral des 12-13 novembre 1947, ils refusent catégoriquement le plan Marshall. Un mois plus tôt, le Komintern renaissait sous le nom de Kominform à la conférence de Sarskla Poreba en Pologne.

En revanche, la minorité de la CGT est favorable au plan Marshall considérant que d'une part les soviétiques s'efforcent dans les pays qu'ils gouvernent par l'intermédiaire des communistes de supprimer toute liberté d'opinion, d'empêcher les contacts avec l'Europe occidentale et que d'autre part, le plan Marshall peut offrir une base positive à la reconstruction d'une Europe unie. Ainsi, il apparaît qu'une fédération syndicale mondiale unie ne pourra survivre à la guerre froide. Face au noyautage communiste, de nombreux syndicats décident alors de créer la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL).

En mars 1948, les antisoviétiques de la FSM constituent le Comité Consultatif Syndical International (CCSI) qui prépare la construction d'une nouvelle internationale syndicale indépendante des communistes. Le 19 janvier 1949, Américains, Anglais et Hollandais quittent la FSM. En juin, le CCSI décide de former une nouvelle organisation. Les Américains de l'AFL et du CIO décident d'en faire partie. Le congrès constitutif de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats libres) se déroule à Londres du 28 novembre au 9 décembre 1949, Léon Jouhaux est désigné comme vice-président de cette nouvelle entité syndicale internationale. La plupart des membres du Groupe des travailleurs du CA de l'OIT appartiennent à la CISL, qui créé un siège à Genève pour assurer la coordination de la politique du Groupe. A sa création en 1949, la CISL regroupe 48 millions d'adhérents répartis dans 53 pays, en 1989 elle en regroupera 110 millions à travers le monde, dans 152 organisations nationales de 108 pays. Les poids lourds sont les Américains de l'AFL et de la CIO, les Britanniques des Trade Unions, la DGB allemande, les syndicats belges et bien sûr la CGT-Force Ouvrière. Le slogan de la CISL est alors : « Ni Staline, ni Standard Oil ».

Après une naissance aux forceps dans un contexte particulièrement difficile, la CGT- FO a su dépasser ses difficultés et survivre à la guerre froide. Ce sera d'autant plus possible

qu'une certaine hégémonie communiste aura été ébranlée par les événements de Budapest en 1956. Ce premier épisode sera suivi par le printemps de Prague en 1968, la naissance de Solidarnosc dans les années 80, la chute du mur en 1989 et la disparition de l'URSS en 1991. Les « utopistes » de 1947-48 qui déclaraient « Nous continuons la CGT », c'est-à-dire la « Vieille maison » de la charte d'Amiens, n'avaient visiblement pas tort. L'Histoire leur a donné finalement raison.

### G. La mort de Jouhaux

Dans la soirée du 28 avril 1954, Jouhaux succombe à une crise cardiaque. Le 2 mai, place du Palais Royal, un hommage officiel est rendu au président du conseil économique.

Joseph Laniel, président du Conseil prononce un unique discours et rappelle notamment l'attachement de Jouhaux à séparer l'action syndicale de l'action politique :
*« Dès cette époque, il se montre hostile à toute collusion du syndicalisme avec un parti politique. Dans son « Encyclopédie » de 1912, il reprendra à son compte la célèbre Charte d'Amiens réaffirmant la primauté de l'action professionnelle et l'indépendancepolitique du syndicalisme ouvrier.*
*A la veille de la guerre de 1914, il déploie des efforts désespérés pour obtenir l'appui des syndicats des empires centraux en vue de maintenir la paix.*
*Lorsque l'inévitable arriva, il se prononça, avec un admirable élan patriotique, en faveur de l'Union sacrée. Durant les hostilités, il associa les travailleurs à l'effort de guerre.*[14] *»*

A ses obsèques, Robert Bothereau secrétaire général de FO, lui rend un hommage appuyé : *« Voici donc arrivé le moment tant redouté par nous de prononcer la petite phrase banale et horriblement tragique : « Léon Jouhaux n'est plus ». Jouhaux n'est plus et nous voici tous assemblés pour déposer à sa dernière demeure, un homme exceptionnel, et qui fut pleinement et intimement des nôtres. Jouhaux le militant, qui, durant plus de cinquante années a vécu la vie du mouvement syndical, forcerais-je, lavérité, en disant que Jouhaux fut le mouvement syndical lui-même ? […]*

[14] « Léon Jouhaux 1879-1954 », extrait de la *Revue internationale du travail* Vol. LXX n°3-4, septembre-octobre 1954, Bureau International du Travail, Genève

*Rares auront été les privilégiés, ayant pu connaître le Jouhaux intime, l'homme homme, sensible et bon et si humain qui transparaissent aux heures rares des confidences. Encore ceux qui ne l'ont point connu ainsi doivent-ils savoir avec quelle passion il chérissait la liberté sans quoi il n'est pas d'expression possible de la personnalité humaine. Dans le fracas des unités et des scissions syndicales, c'est toujours l'homme (cet homme) qui, en Jouhaux, a décidé des choix à faire.*
*Et c'est pour cela qu'il était des nôtres et que nous étions ensemble.*[15] *»*

Quelques mois plus tard, en ouverture du 4ème Congrès confédéral de FO, lesecrétaire général de l'Union des Syndicats de la région parisienne rappelait une citation de Léon Jouhaux extraite d'une intervention devant le congrès de la fédérationdes travailleurs du Livre, à Toulouse, en 1929.

*« La conscience d'un militant doit parler. Elle ne doit peut-être pas commander, mais elle doit appeler la réflexion et lorsque les travailleurs se trouvent en face d'une situation difficile, lorsqu'ils ont en face d'eux des dangers, le devoir du militant n'est pas de se taire ; ce n'est pas de ramper servilement devant la volonté de quelques- uns, c'est de se dresser et de dire : « voilà les dangers. »*[16]*.*

Les délégués présents s'affirment comme les disciples et les continuateurs des enseignements de Jouhaux à propose de l'indépendance du mouvement syndical à l'égard des doctrines et des tactiques politiques, tout autant qu'à l'égard des confessions.

Sans jamais contester l'existence et la nécessité des partis en démocratie, Léon Jouhaux refusait la confusion des genres, ce qui ne signifiait nullement qu'il luttait contre eux mais il estimait « sans repousser aucun des concours qui peuvent nous venir du dehors, nous considérons que nous sommes maitres de nous diriger nous- mêmes…»

[15] Ouvrage sur les obsèques de Léon Jouhaux, Fonds Jouhaux, centre de documentation cgt-FO
[16] Compte rendu du 4ème Congrès Confédéral de la cgt-FO, Palais de la Mutualité, Paris, 22-25 novembre 1954

## Accords collectifs et paritarisme : le deuxième âge de Force ouvrière (fin desannées 1950 - début des années 1980) ou l'héritage de Léon Jouhaux

Dans les années 1960-1970, grande époque de l'historiographie ouvrière et syndicale, la connaissance de Force ouvrière a beaucoup pâti de méfiances et de préjugés réciproques qui, détournant les uns d'un « syndicalisme de la feuille de paie », réformiste et fier de l'être, entretenait chez les autres, mal dotés en relais dans la communauté enseignante et intellectuelle, des réflexes de suspicion envers l'improbable curiosité de chercheurs supposés malveillants ou par trop extérieurs à la culture du syndicat. Cette époque est révolue, mais le retard pris n'a pas encore été comblé. En 2003, la publication des actes d'un colloque préparé en commun par des historiens et des militants de FO et consacré aux débuts de la Confédération témoignait du chemin parcouru[17]. De l'avis général, l'essai fut concluant. Il est aujourd'hui possible d'aller plus loin tant du point de vue des périodes à étudier que des pratiques qui les marquèrent. Il s'agit donc désormais de comprendre comment Force ouvrière s'est affirmée dans la promotion d'un syndicalisme spécifique de nature à la doter, en complément de ses fondations anticommunistes originelles, d'autres références identitaires, à terme non moins essentielles. Ainsi en ira-t-il de la profonde empreinte gravée au fil des ans par la double expérience des relations contractuelles et du paritarisme[18].

Si la scission a confirmé et conforté, en effet, le refus de la subordination au communisme partisan, il incombe à FO de trouver sa place dans un paysage syndical divisé et affaibli. L'affaire ne va pas de soi, alors que la jeune Confédération n'a pas fait le plein des forces jusque-là opposées à l'hégémonie des camarades de Benoît Frachon. Sans doute le legs confédéré prédispose-t-il à l'option réformiste, mais ce choix, fondamental, bien que non unanime, laisse entière la question d'une ligne stratégique et, plus encore, de déclinaisons

[17] M. Dreyfus, G. Gautron, J.-L. Robert (dir.), *La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau,* Rennes, PUR, 2003.

[18] Tel était l'objet du colloque tenu en décembre 2008 dont le présent chapitre reprend les principales conclusions. M. Pigenet, « Jalons pour un histoire du rôle de la CGT-FO dans les relations sociales en France (fin des années 1950-début des années 1980), in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social. Force ouvrière acteur de la politique contractuelle et du paritarisme (années 1950-années 1980),* Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

tactiques tant soit peu cohérentes. En bref, celles qui les traduiront en actes. Ici, les références idéologiques ou doctrinales ne comptent qu'à l'épreuve des pratiques. Pour y parvenir, la CGT-FO doit surmonter plusieurs types de difficultés. Si beaucoup de ses cadres et militants bénéficient de l'expérience acquise durant l'entre-deux-guerres, force est de constater que les résultats ne furent guère, avant 1936, à la hauteur de la bonne volonté manifestée. Après cette date, la singularité « confédérée » s'estompe sous l'effet d'un mouvement de masse sensible à la radicalité unitaire dorénavant partie prenante de l'identité cégétiste. Le phénomène est plus flagrant à la Libération lorsque les proches de Léon Jouhaux assistent aux réformes de structures qu'ils préconisaient jadis quand ceux qui les condamnaient les mettent en œuvre et bouleversent, ce faisant, avec les contours de l'Etat social hexagonal, le cadre général de l'intervention syndicale. De la Sécurité sociale au Plan en passant par le vaste secteur public et nationalisé, de nouveaux savoir-faire syndicaux s'expérimentent auxquels les ex-confédérés participent dans les strictes limites d'une influence en déclin. La scission consommée, les cégétistes se gardent d'abandonner à leurs rivaux le terrain de la négociation et du compromis[19].

Circonstance aggravante, l'inversion du rapport des forces sociales consécutive aux crises de 1947-1948 rassure le patronat qui retrouve ses marques dans l'intransigeance. Pour un temps, l'amélioration du niveau de vie des salariés résulte davantage des conséquences de l'achèvement de la reconstruction et de la fin du rationnement que d'accords collectifs.

### A. Réformisme et splendide isolement : des choix stratégiques durables

L'heure n'est donc pas à l'unité d'action qui, seule, aurait permis de ramener les employeurs à la table de négociations. C'est l'évidence vis-à-vis de la CGT. Par-delà un lourd contentieux et le souvenir douloureux des événements récents, il y va de la survie de la Confédération. Ses responsables, conscients de proximités culturelles forgées par une histoire commune, développent un lourd complexe de minoritaires[20] qui les conduit à

[19] E. Bressol, M. Dreyfus, J. Hedde, M. Pigenet (dir.), *La CGT dans les années 1950,* Rennes, PUR, 2005.

[20] M. Pigenet, « Force ouvrière : une forteresse incontournable », *Mouvements. Sociétés. Politique. Culture,* n° 43, janvier-février 2006, p. 47-52.

se prémunir de tout contact dissolvant. « Notre isolement nous protège », aime à dire son secrétaire général, Robert Bothereau. En conséquence, FO met un veto permanent aux propositions d'action commune avec la CGT, du moins à l'échelon confédéral où l'on s'agace des contacts officieux instaurés entre les fédérations de fonctionnaires et des services publics. La question conditionne largement les relations fluctuantes avec la CFTC-CFDT et la FEN jugées trop complaisantes envers les cégétistes. Pas plus Robert Bothereau qu'André Bergeron ne transigent sur ce point, fût-ce au prix d'un repli aux marges du mouvement ouvrier.

On touche là aux clivages qui traversent le réformisme syndical français. Le fait est remarquable s'agissant de la FEN, pourtant issue du moule « confédéré »[21]. Si l'ambition généraliste de FO entretient en son sein une tonalité ouvriériste et anti- étatiste, l'implantation privilégiée dans la fonction publique – entre la moitié et un tiers de ses effectifs – la rapproche de la fédération enseignante indépendamment de la double appartenance exceptionnellement tolérée pendant des années. Source d'évidentes connivences, cette proximité ne va pas sans concurrence dans un milieu où les rivalités catégorielles et les cultures d'administration déterminent souvent les pentes d'affiliation. Le patriotisme d'organisation s'en mêle qui, avec le temps, accuse les différences dans la manière de concevoir un réformisme partagé. Aussi bien, la nature unitaire de la FEN amène-t-elle ses dirigeants à côtoyer les cégétistes, animateurs de l'une des tendances minoritaires du syndicat, qu'il leur faut à la fois contenir et retenir. L'une des voies de l'exercice consiste aussi à afficher un ancrage à gauche qui, joint à la sincère ambition politique ravivée par l'avènement de la Ve République, est bientôt inaudible à FO.

Les points communs sont moins nombreux avec la CFTC-CFDT que ses racines confessionnelles renvoient aux antagonismes majeurs de l'histoire contemporaine de la France. Il n'empêche, de part et d'autre, la scission soulève, un moment, l'espoir d'un regroupement réformiste. L'idée fait son chemin, ici et là, notamment dans la Loire et chez les métallurgistes, longtemps plus ouverts à l'action concertée avec les autres syndicats. Moins obsédés par un horizon cégétiste étranger à leur histoire, les responsables de la CFTC-CFDT concilient mieux leurs solides convictions anticommunistes et les nécessités

[21] L. Frajerman, « La Fédération de l'éducation nationale et Force ouvrière : proximité culturelle et rupture politique (1950-1970) », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, à paraître en 2011.

revendicatives. L'option réformiste, inhérente au syndicalisme chrétien, confirmée dans l'adhésion aux campagnes de productivité, à la construction européenne, à la négociation collective, fût-elle séparée, et aux institutions paritaires, ne participe pas des mêmes ressorts que ceux en vigueur à FO. En foi de quoi, les positions parfois communes ne sont pas synonymes de stratégies identiques. Des rapprochements s'esquissent, certes, au sortir de la guerre d'Algérie, sur la planification et les réformes de structures, mais la CFTC-CFDT pousse plus loin sa réflexion, dorénavant inscrite dans une démarche transformatrice sous laquelle de nombreux militants FO voient poindre le spectre honni de l'intégration. L'évolution cédétiste s'avère, dès lors, incompatible avec les choix de Force ouvrière aussi résolument fermée à la radicalisation autogestionnaire qu'à l'expression directe des salariés prévue par lois Auroux de 1982. Les autocritiques qui accompagnent les recentrages ultérieurs de la CFDT auraient pu être propices aux retrouvailles si elles n'étaient apparues menaçantes pour les positions détenues par FO au cœur d'un dispositif paritaire fragilisé par la crise et les déficits.

### B. De la négociation collective au paritarisme : héritages et références d'une pratique

Depuis sa création, la CGT-FO fait de la négociation, de l'accord et de la convention le cœur de ses conceptions syndicales, un « acte de foi » affirment ses responsables, par ailleurs inconstants dans l'emploi, variable d'un militant à l'autre, voire chez le même, des termes de « pratique » ou de « politique » contractuelle. Dans le détail des itinéraires de dirigeants, la filiation organisationnelle va de pair avec la fidélité à une tradition familiale. Chez la plupart, la période d'exercice de responsabilités de niveau national, souvent entamée précocement, se confond avec les Trente Glorieuses, phase assurément plus favorable au partage à l'amiable des fruits de l'expansion que celle de l'entre-deux-guerres ou du dernier quart du XXe siècle. Encadrée par le système redistributif qui l'épaule, la forte et longue croissance des années 1960-1970 autorise de substantiels progrès de la condition salariale.

Quand bien même les cégétistes font valoir le rôle des mobilisations et leur part dans les acquis qu'ils renâclent à admettre, les négociations menées, toujours ardues, parfois conclues, débouchent bel et bien sur des résultats que les militants de FO s'efforcent de

valoriser. Les plus anciens, cibles de critiques récurrentes pour, dit-on, leur propension à contourner l'action et à signer des « accords au rabais », connaissent la difficulté de la tâche. Dans la métallurgie, leurs propositions de discussions se heurtent d'abord au scepticisme des responsables de la puissante UIMM qui, soucieux de contrecarrer l'influence de la CGT, finissent toutefois par surmonter leurs réticences pour prendre langue avec les syndicats FO dont la médiocre représentativité, à l'époque, réduit les garanties attendues d'un partenaire.

Robert Bothereau ne se montre pas moins persévérant à l'échelon confédéral. En interne comme à face à ses interlocuteurs, le secrétaire général ne manque pas une occasion de manifester sa préférence pour les acquis librement négociés, dûment enregistrés dans les conventions collectives, sur les textes législatifs[22] et autres constructions administro-étatiques dont il « n'attend rien de bon[23]». Peu à peu, l'argumentaire s'étoffe. En 1974, son successeur, André Bergeron, qualifie la pratique contractuelle de « meilleur instrument pour la liberté et l'indépendance »[24] et la détache de toute considération « circonstancielle » pour la hisser au rang de « nécessité permanente, quel que soit le gouvernement[25]». Marc Blondel ne dit pas autre chose lorsque, vingt-quatre ans plus tard, il voit en elle le « facteur essentiel » de l'indépendance, le « moyen privilégié de prendre en charge en toute responsabilité et majorité les intérêts directs des salariés[26]». Dans son esprit, elle s'articule au paritarisme dont elle serait la source et qu'il définit comme « la gestion par délégation de questions communes (…) liées en particulier à l'utilisation du salaire différé[27]».

Produits de la négociation collective, les institutions paritaires la prolongent. Elles pérennisent les compromis par l'acceptation d'une coopération durable entre des signataires devenus partenaires. On aurait tort, cependant, de se fier à l'apparence d'une continuité logique entre les deux pratiques. Un retour sur les positions initiales et sur les

---

[22] *8e congrès confédéral de la CGT-FO, Palais de la Mutualité, 20-23 novembre 1963. Compte rendu sténographié des débats,* Versailles, Le Gutemberg, sd, p. 17.
[23] Rapport d'activité au 8e congrès confédéral, *FO Information [FOI],* octobre-novembre 1963, p. 1205.
[24] Rapport d'activité au 12e congrès confédéral, *FO Information [FOI], avril-mars* 1974, p. 95.
[25] A. Bergeron, *12e congrès confédéral de la CGT-FO, Toulouse, 11-14 juin 1974. Compte rendu sténographié des débats,* Versailles, Le Gutemberg, sd, p. 30.
[26] M. Blondel, « La pratique contractuelle de Force ouvrière », *50 ans de politique conventionnelle dans l'industrie métallurgique. « 1948-1998 : histoire et avenir ». Actes du colloque organisé par la fédération FO de la métallurgie, 23 septembre 1998,* FO Métaux, sd, p. 52.
[27] *Ibid.,* p. 53.

débats internes suscités par le passage de l'une à l'autre tempère les reconstructions ultérieures de l'adhésion au paritarisme. Ce dernier, rappelons-le, fut d'abord, en France, le fruit d'une stratégie patronale d'évitement des ingérences administratives et du modèle hexagonal tripartite de concertation et de gestion de l'Etat social. Pour peu qu'il soit fondé sur la parfaite égalité de représentation des employeurs et des salariés, le contexte de pluralisme syndical redonne la main au patronat. Face pacifiée « par défaut » des rapports sociaux[28], le paritarisme n'appartient pas à l'héritage confédéré, mais découle, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, des contre-feux allumés par les employeurs au nom des protections complémentaires de celles de la Sécurité sociale passée sous gestion syndicale. La prééminence cégétiste n'a pu que faciliter le ralliement des syndicats minoritaires à l'alternative paritaire. Telle n'était pas, soulignons-le, le choix premier de Force ouvrière au moment de sa création. Dix années ne seront pas de trop pour franchir le pas, ce que signale l'abandon du projet traditionnel de rattachement de l'assurance chômage à la Sécurité sociale. Evolution assez délicate qui, sur ce point précis, amène la direction confédérale à avancer une justification « embarrassée » que les militants entérinent[29].

### C. D'un réformisme l'autre : clarification identitaire et pragmatisme

Le ralliement circonstanciel au paritarisme n'efface pas du jour au lendemain les réticences à l'égard des modalités de son exercice. L'égalité de principe qui le fonde souffre de l'asymétrie des ressources et pouvoirs des parties en présence. On le constate à propos de la formation professionnelle où les syndicalistes, toutes affiliations confondues, conviennent de la faiblesse de leur position face à leurs interlocuteurs mieux informés et dispensateurs de crédits. Cantonné à la seule gestion, le paritarisme revient à l'exercice d'un droit de contrôle sur l'application d'initiatives et de programmes élaborés sans véritable intervention syndicale. Les pouvoirs publics pèsent, ici, de tout leur poids. En amont, ils fixent les règles du jeu par voie législative et pressent les négociateurs de conclure. Aussi réelles que soient les opportunités de promotion individuelle ainsi favorisées, les procédures sont aux antipodes de l'idéal d'autoformation ouvrière comme

[28] G. Brucy, L. Tanguy, « La formation au cœur du paritarisme, la position de Force ouvrière », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, 2011.
[29] Circulaire de Charles Veillon, D-83 du 14 novembre 1958 analysée par Jacques Freyssinet.

condition de l'autonomie émancipatrice du salariat chère, jadis, à Fernand Pelloutier ou aux animateurs de La Vie Ouvrière d'avant la Grande Guerre. En la matière, la CGT-FO est plus fondée à se réclamer des expériences suédoises, parties prenantes « d'un socialisme sans socialisation des moyens de production »[30]. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la Confédération soutient les missions de productivité du début des années 1950, préalable « technique » à la transformation souhaitée de la condition salariale. S'il importe toujours d'aider la classe ouvrière à acquérir la « science de son malheur », à l'instar du souhait d'être pris en compte, il s'agit moins, dorénavant, de se substituer aux classes dirigeantes que de gagner sa place aux côtés des décideurs.

L'assurance chômage, terrain majeur d'expérience paritaire pour FO, offre un autre exemple d'évolutions significatives minutieusement décortiquées par Jacques Freyssinet[31]. Formulée en 1952, la revendication d'une protection généralisée contre le chômage redevient d'actualité en 1957. Les restructurations prévisibles et encouragées par le Marché commun qu'annonce, cette année-là, le Traité de Rome, conduisent les gouvernements à se préoccuper de leurs conséquences sur l'emploi. En France, le sommet de l'Etat suit de près le déroulement de négociations qui traînent en longueur. Intéressé à la prompte signature d'un accord conventionnel, il fixe l'échéance d'une conclusion à l'extrême fin de l'année 1958. Les syndicalistes de FO ne contestent pas, à cette date, les prérogatives étatiques dans l'indemnisation du chômage qu'ils entendent améliorer et harmoniser[32].

À leurs yeux, la nouvelle assurance ne saurait intervenir qu'à titre complémentaire. Ainsi encadré, le système mis en place participe d'un paritarisme de gestion délégué par les pouvoirs publics, eux-mêmes soucieux de disposer d'un système d'allocations de chômage cohérent avec une politique d'emploi accordée à leurs priorités économiques. La convention de 1958 prévoit d'aider au reclassement et à la formation des chômeurs, ce qu'admettent alors les administrateurs de FO. A la différence de la CFTC, ils s'opposent à ce que l'UNEDIC participe à des montages financiers au motif qu'ils seraient créateurs

[30] G. Brucy, L. Tanguy, « La formation au cœur du paritarisme, la position de Force ouvrière », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*,
[31] J. Freyssinet, « La CGT-FO et l'indemnisation du chômage », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*,; J. Freyssinet, *Négocier l'emploi. 50 ans de négociations interprofessionnelles sur l'emploi,* Paris, Ed. Liaisons, 2010.
[32] Cf. la circulaire d'André Bergeron et Gabriel Ventejol D-70 du 27 novembre 1959.

d'emplois, mais dont l'initiative et la maîtrise lui échapperaient. Ainsi critiquent-ils le projet tendant à autoriser le Fonds national de l'emploi - FNE – à mobiliser une partie des ressources de l'assurance sans que celle-ci ait son mot à dire lors de la sélection des dossiers. Cette réticence sera finalement entendue : la loi de 1963 soumettra la procédure de financement à la conclusion de conventions avec l'UNEDIC.

Participer ? Le mot n'effraie pas Robert Bothereau qui l'utilise en mai 1950 pour désigner la contrepartie nécessaire, à l'échelon des entreprises, de la contribution ouvrière, recommandée, aux gains de productivité, élément constitutif du mouvement vers la « démocratie économique » qu'il appelle de ses vœux[33]. Le secrétaire général reprend là une variante de la politique de la présence défendue par Léon Jouhaux qui, membre, depuis 1919, du conseil d'administration du BIT, préside depuis sa création le Conseil économique. Ses camarades ne délaissent d'ailleurs aucune des instances ouvertes aux représentants des salariés : commissions du Plan, Conseil national du crédit, commissions de concertation, conseils d'administration des entreprises publiques, des caisses de Sécurité sociale, comités d'entreprise, offices HLM, etc. L'exercice ne va sans tensions entre la fonction de représentation et le mandat syndical, contradictions dans laquelle certains militants décèlent un risque d'intégration[34].

Le thème, récurrent dans la rhétorique trotskyste et syndicaliste révolutionnaire, alimente les discussions de congrès et devient le bien commun de la Confédération. En la matière, les militants redoutent, semble-t-il, davantage l'État que l'entreprise. Outre l'indéniable imprégnation proudhonienne que peine à recouvrir parfois un vernis marxiste, entrent en ligne de compte la mémoire vive et douloureuse de l'expérience vichyste et de la défection de Belin, passé des séductions du planisme à celles du corporatisme. Il y va du principe fondateur d'indépendance et de ses corollaires : le refus de l'aliénation du syndicat, la préservation de sa liberté de jugement et d'action. La règle, explicitement inscrite dans une lecture de la Charte d'Amiens moins portée à en invoquer la « besogne » révolutionnaire, doit protéger, à la fois, de la subordination communiste et guider les relations entretenues avec les autorités, notamment après 1958. C'est en son nom que l'organisation se détourne des projets successifs - 1963, 1977, 1983… - de « politique des revenus » et, en

[33] R. Bothereau, *Force ouvrière* du 4 mai 1950.
[34] J.-M. Pernot, « Force ouvrière et l'intégration », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, 2011.

1969, de la proposition gaulliste de fusion du Sénat et du Conseil économique et social. Elle sert enfin de garde-fou contre les tentations, au sein des entreprises, de la cogestion, de la codécision ou de l'autogestion.

A cent lieues des ambitions radicales de ses premiers avocats, le large rejet de l'intégration traduit plutôt un réflexe identitaire et le souci de cohésion face aux options ouvertes par les mutations de l'Etat social aux heures combinées de la croissance et de la Ve République. La question, on le sait, interpelle l'ensemble des centrales hexagonales, également confrontées à l'affirmation de nouvelles catégories de salariés et à la thématique de la « modernisation ». Au sein de la CFTC, elle nourrit l'élan du groupe Reconstruction en voie de conquérir la majorité, mais le mouvement touche aussi FO, bien au-delà des rangs éclectiques de ses « modernisateurs ». On le constate à travers l'adoption du Plan confédéral de 1961 tendu par la volonté de fonder les pratiques contractuelles et paritaires sur un réformisme syndical, posé comme tel, de transformation des structures économiques et sociales. Le document adopté préconise en ce sens la planification démocratique, les nationalisations et l'institution d'une Caisse nationale des investissements.

La ratification, par le congrès confédéral de 1966, du rapport sur la « société moderne et la place du syndicalisme » semble étayer cette ligne, à ceci près que son auteur, Gabriel Ventejol, candidat malheureux contre André Bergeron, trois ans plus tôt, à la succession de Robert Bothereau, ne jouit pas de l'autorité nécessaire pour assurer la mise en œuvre d'une analyse bien vite reléguée au rang de pétition de principe. En ce milieu des années 1960, le nouveau secrétaire général penche du côté des militants les moins complaisants envers la « modernisation » auxquels il doit d'ailleurs son élection. Peu regrettent, certes, à l'exemple des minoritaires, le « temps perdu » dans les commissions du Plan[35] ou se hasardent à comparer la minceur de résultats payés, parfois, au prix de la compromission, voire à déplorer la faiblesse d'un syndicalisme de sommet et les relations nouées avec quelques « diables » patronaux ou ministériels[36]. Bien moins encore se résolvent à sacrifier, derrière Maurice Labi et l'équipe dirigeante de la Fédération de la Chimie,

[35] Intervention de Boireau, *8e congrès confédéral…, op. cit.,* p. 17.
[36] Interventions d'A. Laval et M. Blondel, *9e congrès confédéral, Palais de la Mutualité, 13-16 avril 1966. Compte rendu intégral, FOI, juillet 1966,* p. 51 et 165.

l'identité chèrement acquise du syndicalisme FO et les sociabilités militantes qui vont avec, sur l'autel d'une modernisation par trop abstraite et floue[37]. Perçu en ces termes, le débat d'idées, dénoncé comme importé de l'extérieur, en l'occurrence de la CFDT, dérive avant de se conclure, en 1972, par le départ de ses initiateurs, isolés et déconsidérés. Affaire, au premier chef, des contempteurs habituels de l'intégration, la lutte sans merci livrée contre Labi et ses amis conforte l'influence d'André Bergeron, un temps malmené par une crise interne inédite. Habile tacticien et bon connaisseur des rouages internes de l'organisation, le secrétaire général gère également au mieux la conjoncture politique a priori menaçante que crée, au même moment, la signature du Programme commun de gouvernement. Sensible aux inquiétudes que suscite la perspective d'une issue politique faisant une large place au PCF, il accélère le pas de la relégation de velléités réformatrices que l'abondance du grain à moudre rend passablement obsolètes au regard des résultats immédiats et appréciables hors de toute compromission mortelle avec les cégéto-communistes.

D'autres facteurs interviennent qui, au niveau des fédérations et des syndicats, valident un réformisme plus pragmatique que programmatique. Les militants de la Fédération FO des PTT cessent ainsi, au tournant des années 1960-1970, de se référer au singulier projet de « régie coopérative », ultime proposition d'esprit « syndicaliste » assez mûri et réfléchi pour donner lieu, en 1950, à une proposition de loi[38]. Expression d'une alternative à l'organisation administrative des PTT, la régie participe du projet d'émancipation du salariat des services publics, mais s'inspire aussi du modèle de gestion tripartite des « nationalisations industrialisées » proposées par Léon Jouhaux au sortir de la Première Guerre mondiale. Au carrefour de conceptions socialistes et libérales, la « régie » reposerait sur l'institution d'une société anonyme à capital variable, ouverte aux collectivités locales et dans laquelle le personnel, regroupés en petites unités et associé par voie contractuelle, aurait son mot à dire sur l'organisation du travail. Défendu par des militants à forte personnalité, la revendication satisfait les besoins d'autonomie des nombreux sympathisants que compte FO parmi les receveurs et les chefs de centre las de subir l'influence tatillonne du ministère des Finances. Dès les années 1960, pourtant, la

[37] K. Yon, « La CGT-FO aux marges du mouvement ouvrier. Recomposition et isolement d'un milieu syndical dans les années 1970 », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, 2011.
[38] B. Mahouche, « La Fédération FO des PTT : de l'utopie coopérative à l'autonomie budgétaire (1958-1973) », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, 2011.

montée d'exigences plus terre-à-terre au sein d'un personnel dont l'hétérogénéité s'accentue avec l'essor des télécommunications, prend le pas, dans les congrès, sur la discussion relative à la réalisation de la régie coopérative. Stratégiquement, la redéfinition de la notion de service public face à la nouvelle politique commerciale de l'administration des PTT s'avère plus décisive.

Les évolutions opérées à tous les niveaux modifient les équilibres délicats qui régissaient le fonctionnement de la Confédération et s'accompagnent d'un réajustement argumentaire. Radical, puis modernisateur dans les années 1960, Antoine Laval oppose ainsi, en 1971, la « démarche intéressée de Chaban-Delmas et de son conseiller social Delors » à celle en vigueur dans le reste de l'Europe et aux USA, dont il vante « l'efficacité »[39]. Source d'informations et cadre d'échanges avec le patronat, l'administration, sans oublier les rivaux syndicaux, la politique de la présence exclut dorénavant, de l'avis commun d'André Bergeron et de Marc Blondel, la co- élaboration des politiques publiques. Ces dernières, fait-on valoir, références républicaines à l'appui, procèdent des prérogatives des pouvoirs publics garants de l'intérêt général[40]. L'autolimitation des responsabilités syndicales, circonscrites à la défense des intérêts des salariés, s'accorde à l'idéal d'une régulation sociale fondée sur la négociation collective et le paritarisme. On ne saurait mieux marquer la rupture intervenue avec la tradition planiste des anciens « confédérés ».

Les compromis, tacites ou non, entre les sensibilités n'effacent pas les anciens clivages. Hormis s'agissant de quelques ténors attachés de manière irréductible à leur étiquette respective tels que Raymond Patoux, Alexandre Hebert ou Maurice Joyeux, l'observateur extérieur en saisit souvent mal, une fois notés les invariants idéologiques – Charte d'Amiens, rhétorique de classe, anti-cléricalisme -, les contours et contenus exacts. Allant de l'anarchisme bon teint au trotskisme en passant par les ultimes avatars du syndicalisme révolutionnaire, les diverses composantes de « l'extrême- gauche » confédérale, affaiblies par un passé chaotique de groupuscules rompus à la chicane, peinent à définir une politique syndicale. Instables et toujours reconstituées au gré d'alliances, improbables ailleurs, les minorités n'entrent vraiment en ligne de compte qu'au moment de choisir entre les différentes options réformistes. Plutôt que de prétendre leur disputer le contrôle de la

[39] Intervention d'A. Laval, *11e congrès confédéral de la CGT-FO, Palais de la Mutualité, 16-19 novembre1971. Compte rendu sténographié des débats, FOI, avril 1972*, p. 33.
[40] M. Blondel, *Qu'est-ce que FO,* Paris, l'Archipel, 2002, p. 86-87.

centrale, elles se satisfont d'y trouver d'opportuns refuges et tremplins en vue d'interventions politiques[41]. Au vrai, si des oppositions se manifestent régulièrement et délimitent les contours à géométrie variable de minorités et de majorités, on peut s'interroger sur l'existence d'une opposition durable. En 1974, les différents courants contestataires rassemblent jusqu'à 14 % des mandats. Le décomptes et l'interprétation des votes se complique par la suite, lorsque les politiques de rigueur de la seconde moitié des années 1970 engendrent les récriminations des militants du secteur public, le plus exposé, contre la relative bienveillance de la direction confédérale envers le gouvernement Barre, critiques relayées, au cœur de l'écheveau majoritaire, par des syndiqués proches du CERES.

### D. Années 1950-1980 : l'âge d'or des pratiques contractuelles et du paritarisme ?

La mémoire collective de Force ouvrière fait grand cas de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives dont elle s'attribue volontiers la paternité. On aurait tort, certes, de négliger l'importance d'un texte qui, après des années de dirigisme, rétablit la liberté de négociation salariale et ouvre la voie aux accords collectifs d'entreprises. Dans l'immédiat, pourtant, la dynamique conventionnelle redémarre lentement et attendra 1955 pour s'accélérer. La chronologie du paritarisme penche plus nettement vers la fin des années 1950. S'il faut avancer une date significative, celle du 15 mai 1957 s'impose. L'accord conclu ce jour-là crée ainsi l'UNIRS, institution destinée à harmoniser l'activité d'innombrables organismes de retraites complémentaires. Quelques mois plus tard, la convention du 31 décembre 1958 à l'origine de l'UNEDIC et des ASSEDIC chargées de l'assurance chômage rendue obligatoire, confirme le début d'une nouvelle période.

Associée aux négociations qui précédent la signature des deux accords, Force ouvrière va concourir, trois décennies durant, pour le titre de partenaire privilégié du patronat et des pouvoirs publics. La Confédération joue dans ce contexte sa réputation de syndicat constructif, soucieux d'acter le moindre progrès et de prendre ses responsabilités dans l'administration des caisses et conseils issus des compromis passés. Au fil des ans, les

[41] K. Yon, *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique : le cas de la CGT-FO. Éléments pour la sociologie d'un « monde à penser »,* thèse de science politique, Université Paris 1, 2008.

procédures et les hommes qui les font vivre s'éprouvent. Cette mécanique bien huilée commence toutefois à montrer de premiers signes de faiblesse dans la seconde moitié des années 1970. Le refus de FO, le 16 décembre 1984, de signer l'accord sur la flexibilité du travail scelle la fin d'une époque dont les recherches récentes complexifient cependant l'apparente linéarité.

Ainsi peut-on distinguer trois grandes séquences autour de césures à la confluence des temporalités de l'État social et des configurations sociopolitiques de l'après 1948. La première correspond, jusqu'en 1965, à la phase d'apprentissage-affirmation de Force ouvrière au moyen de la conclusion d'accords souvent « séparés » - comprendre en dehors de la CGT-. A défaut d'être l'unique signataire d'accords et de conventions, la représentativité « irréfragable » qui lui est reconnue valorise assurément son paraphe comme celui de ses fédérations et syndicats. Freiné par le blocage patronal du milieu des années 1960, le mouvement reprend, impulsé par Georges Pompidou en 1967 et, plus encore, par la crise sociale de 1968. Il conduit à l'intensification des négociations collectives et à l'institutionnalisation de leurs procédures. La troisième séquence enregistre, vers 1976-1977, les exigences inédites, sur fond d'aggravation du chômage, d'un patronat offensif et le ralliement des pouvoirs publics aux révisions néolibérales. La raréfaction du « grain à moudre » cher à André Bergeron rend plus difficile la tâche des meuniers du social que ses camarades affectaient d'être avant que la vague « dé régulatrice » des années 1980 en conteste jusqu'à l'utilité.

Ce cadre posé, des inflexions s'intercalent en relation avec la réalisation progressive du Marché commun ou les conjonctures socio-économiques : plan de stabilisation en 1963, procédure Toutée de 1964 consécutive à la grève des mineurs de l'année précédente, victoire de la gauche en 1981, tournant de la rigueur de 1982-1983... Des chronologies spécifiques se font jour, également, selon les branches d'activité et les questions traitées. Les militants FO du secteur public saluent ainsi le déblocage intervenu, à la faveur des événements de 1968, sur le principe même de négociations collectives avec l'Etat-patron. Leurs camarades des Métaux contournent, en revanche, 1968 pour privilégier 1966, année de leur élévation au rang « d'interlocuteurs obligés » de l'UIMM[42]. Sur un autre registre,

[42] *Les métallos en leur siècle. Les militants de l'efficacité réformistes des premiers syndicats à l'aube de l'an 2000,* Fédération FO de la Métallurgie, Éd. de l'air, 1996, p. 170.

l'évolution des régimes de retraites complémentaires confrontés aux difficultés créées par l'abaissement, en 1982, de l'âge de la retraite, suit un autre rythme que celui de l'UNEDIC, soumise aux variations des courbes d'un chômage qui malmène son budget et entraîne, dès 1967, un premier déficit. Fait notable, cette dernière année ne figure pas parmi celles qu'évoquent spontanément les syndicalistes de Force ouvrière auxquels elle ouvre, cependant, à la suite des ordonnances sur la Sécurité sociale, un champ, nouveau et vaste, d'expériences paritaires par l'accession à la présidence de nombreuses caisses.

La longévité des équipes modifie imperceptiblement, mais sûrement, la tonalité, sinon la nature, des liens noués avec les représentants du patronat ou de l'administration. « Miroir aux alouettes », aux dires de Marc Blondel, la familiarité de rigueur entre interlocuteurs de longue date exagère le ressenti des ruptures des chronologies objectives. A l'échelon confédéral, André Bergeron, rompu aux contacts avec Georges Pompidou[43], Valéry Giscard d'Estaing et leur entourage, peine, après 1981, à trouver ses marques dans ses relations avec ses nouveaux interlocuteurs.

### E. L'expérience transformatrice des pratiques

Si les acquis consignés dans les accords ou gérés par les organismes paritaires transforment la condition salariale, ils modifient aussi le répertoire et les références des acteurs, notamment au cœur de l'appareil syndical stabilisé. Les responsabilités exercées dans les institutions paritaires et de concertation engendrent la professionnalisation de dirigeants dont l'expérience et l'expertise deviennent irremplaçables. Plusieurs de ceux que j'ai pu interroger[44], adeptes d'un syndicalisme d'experts, s'investissent sans regret dans des tâches gestionnaires toujours plus absorbantes. Trop ? La question n'est pas éludée au lendemain des élections de 1983 qui portent FO à la présidence de la moitié des caisses de Sécurité sociale. Une circulaire confédérale invite les dirigeants des UD à ne pas délaisser l'activité syndicale pour s'impliquer dans la présidence de caisses dont la centrale craint, il est vrai, que le gouvernement les associe à des mesures impopulaires[45].

---

[43] Cf. A. Beltran, G. Le Beguec, avec la collaboration de J.-P. Willot (dir.), *Action et pensée sociales chez Georges Pompidou,* Paris, PUF, 2004.

[44] Références M Pigenet, « 'Tout le boulot qu'on a fait…'. Regards rétrospectifs de quelques acteurs fédéraux et confédéraux », in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, 2011.

[45] Circulaire du 6 décembre 1983.

Nombre de responsables insistent sur les relations nouées à la tête d'instances paritaires, la découverte d'horizons inédits, l'accumulation de savoirs, la fréquentation d'hommes et de femmes d'autres milieux, l'insertion dans des réseaux extérieurs au syndicat. Malgré l'indéniable patriotisme d'organisation, l'imprégnation laïque, franc- maçonne ou libertaire prédispose, il est vrai, à ces sociabilités composites et à une indépendance d'esprit, toutes deux peu compatibles avec les rigueurs disciplinaires d'un certain militantisme. La collégialité des directions s'en ressent, faille propice à la personnalisation des responsabilités exercées, voire à cette solitude reprochée à Maurice Derlin, l'inamovible président de la Caisse nationale d'assurance maladie[46]. Sur cette pente, quelques-uns basculent dans l'autoritarisme et une conception quasi féodale du mandat détenu. Le cloisonnement inhérent au fédéralisme autorise d'autres dissonances au détriment de la circulation des informations et d'authentiques échanges contradictoires.

La vigueur des propos développés à la tribune de congrès sur des controverses rituelles s'accommode d'une non moins remarquable absence de débats lors de quelques tournants d'importance. Pas plus les discrètes négociations préparatoires aux ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale que la rapide acceptation de la réorganisation qu'elles enclenchent ou celle, plus tard et sous présidence FO de la CNAM, de l'instauration d'un secteur de médecins à honoraires libres, ne font l'objet d'une discussion publique. On le constate encore dans l'évolution des positions confédérales sur l'assurance chômage, qu'il s'agisse de son exclusion du périmètre de la Sécurité sociale ou de son insertion dans les politiques publiques d'emploi. Les changements ne sont pas moins notables pour ce qui touche aux modalités et à la signification des financements publics, au passage du principe original de solidarité à une logique purement assurantielle conduisant à proportionner les prestations individuelles aux cotisations versées, etc. Produits de négociations menées sous la double pression du patronat et des pouvoirs publics émancipés des normes du paritarisme, ces conversions interviennent sans que l'on puisse localiser le lieu et le moment d'une réflexion interne approfondie. A chaud, André Bergeron et ses proches mettent en avant le sens des responsabilités, la nécessité « d'éviter le pire » et de « sauver » un système paritaire qui, fût-il de simple gestion, trouve

[46] Cf. *Compte rendu sténographié des débats au 14e congrès confédéral, Bordeaux, 17-20 juin 1980,* supplément à *FOI* de décembre 1980.

en lui-même sa raison d'être. N'excluons pas des motivations plus prosaïques, en relation avec les facilités d'embauches de militants qu'autorisent maints organismes. À défaut de s'y résumer, la rivalité dans l'accès à ces très estimables niches d'emplois a sa part dans les tensions entre FO et la CFDT recentrée. Si le chassé-croisé observé au sommet de plusieurs institutions n'entraîne pas l'effondrement de la première, il coïncide avec l'inflexion plus contestataire qu'incarne Marc Blondel. En l'absence de travaux rigoureux fondés sur les itinéraires professionnels des cadres de l'organisation, la prudence s'impose sur une question sujette aux polémiques autant qu'aux fantasmes[47].

À ce stade, l'appréciation des effets, à terme, des pratiques contractuelles et paritaires de Force ouvrière invite à prendre du recul. Partisans de la banalisation de la négociation collective et de la promotion de relations professionnelles qui leur garantit l'accès au titre d'interlocuteurs écoutés, sinon privilégiés, les dirigeants de FO n'ont sans doute jamais pensé que les seules forces de la Confédération suffiraient à y parvenir. Aussi bien la centrale a-t-elle appris à compter sur les conséquences de luttes auxquelles elle-même hésite souvent à s'associer par crainte du coude à coude avec des cégétistes redoutés pour leurs capacités d'entraînement… et de débordement.

La reconnaissance du danger par les partenaires patronaux et gouvernementaux les amène à des concessions « raisonnables » dont FO, sa signature en fait foi, peut dès lors s'attribuer la paternité. À sa manière, la CGT joue sa partition dans une division implicite des tâches qui lui concède une fonction mobilisatrice propre à entretenir la dimension combative - parfois jusqu'à l'intransigeance - de son identité et à nourrir sa dénonciation rituelle des « réformistes » signataires d'accords insuffisants, le tout sans prendre le risque de voir les salariés perdre les bénéfices, aussi minimes soient-ils, de leur action. Il y aurait évidemment à nuancer une distribution des rôles qu'aucun des acteurs impliqués ne s'aventure à formuler. De fait, valable aux échelons confédéraux et fédéraux, le scénario perd de sa pertinence au niveau des localités et des entreprises où les délégués cégétistes ne sont jamais les derniers à user des ressources de la négociation[48].

[47] Sur le modèle de l'ouvrage de M. Lepinay, *La Sécu : faillite sur ordonnance,* Paris, Calmann-Lévy, 1991.
[48] M. Pigenet, « Introduction. Ressources et contraintes. Regards croisés sur la CGT des années 1950 » in *La CGT dans les années 1950,* Rennes, PUR, 2005, pp. 13-31.

## F. Audience et effectifs : un apogée ?

Si elle ne modifie pas le statut de syndicat minoritaire dont l'empreinte explique mains comportements quasi identitaires, la montée progressive des effectifs et de l'influence de la Confédération légitime les orientations et les activités de sa direction. Après les replis de la fin des années 1940 et des années 1950, les deux décennies suivantes profitent, certes, à toutes les centrales qui atteignent une sorte d'apogée en termes conjugués d'adhérents, d'influence et de responsabilités exercées. Avant la rude dégringolade de la période ultérieure.

Sur tous ces points, FO se distingue néanmoins de ses homologues par de meilleurs résultats et de moindres déboires[49]. En audience, elle ne recueille pas immédiatement les fruits de son engagement : dans les années 1960, la centrale perd du terrain aux élections professionnelles. Dans la métallurgie, le recul est net chez les mensuels qui constituaient son électorat initial, le plus réceptif au compromis par sa position statutaire au sein des entreprises. A la fin de la décennie, cependant, la CGT-FO perçoit les premiers bénéfices de l'écho médiatique donné au « bon sens » qu'incarne André Bergeron vers lequel se tendent les micros au sortir de ses rencontres avec les ministres. La bonhomie du secrétaire général semble en parfaite adéquation avec la ligne confédérale. Les sondages le confirment qui, dans les années 1970, classent le secrétaire général en tête des responsables syndicaux français les plus populaires.

En dépit d'une grande dépendance aux aléas de l'implantation et à la qualité des équipes locales, FO progresse lors des différentes élections. Les gains de voix les plus spectaculaires intéressent les consultations générales, les plus lourdes de signification politique, cependant que sa base électorale se recompose. À l'occasion du rétablissement, en 1983, de l'élection des administrateurs des caisses de Sécurité sociale, les premières depuis 1962, FO atteint le niveau record de 3,5 millions de voix, soit 25,3 % des suffrages exprimés. Une « divine surprise », commente André Bergeron[50], étonné de voir son organisation à moins de trois points de la CGT et près de sept points devant la CFDT,

[49] D. Andolfatto et D. Labbé, « La CGT-FO : audiences et effectifs des années 1950 aux années 1980 »,in M. Dreyfus, M. Pigenet (dir.), *Les meuniers du social…, op. cit.*, 2011.
[50] A. Bergeron, *Je revendique le bon sens,* Paris, Éd. Liana Levi, 1996, p. 129.

brutalement reléguée en troisième position. La Confédération améliore à cette occasion son influence parmi les ouvriers et les femmes ainsi que dans le « privé » où ses résultats font jeu égal avec ceux du « public », son vivier électoral historique.

Les élections aux comités d'entreprises des années 1980 confirment la progression opérée chez les ouvriers et les employés des premiers collèges où le vote FO dépasse les pourcentages recueillis auprès des agents de maîtrise des deuxièmes collèges. Ces mutations sont moins visibles, toutefois, du côté des forces organisées, également en hausse depuis 1955. Les recrutements réalisés dans la métallurgie, le commerce ou le bâtiment n'érodent ainsi qu'à la marge la prééminence du secteur public. La Confédération compterait 482 000 adhérents en 1978 et se maintiendrait aux alentours de 445 000 syndiqués en 1984, quand la chute avoisine 37 % pour la CGT, en recul depuis 1969, et 26 % pour la CFDT qui voit s'évanouir les gains de l'après-1968. Les résultats des élections professionnelles restent enviables plus longtemps : le décrochage de FO n'intervient pas avant la seconde moitié des années 1980. Aux prud'homales de 1987, ses candidats obtiennent encore leur meilleur score pour ce type d'élections, avec 20,5 % des suffrages.

Le contexte politique n'est pas étranger à la poussée électorale que le sommet de l'organisation a su préparer de concert avec l'opposition de droite. Les craintes éprouvées lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, la nomination, circonscrite mais solennellement condamnée, de ministres communistes et la pénétration cédétiste des cabinets ministériels croisent les déceptions bientôt suscitées par le « tournant de la rigueur ». Une partie du salariat sait gré à FO d'avoir réaffirmé son indépendance à l'égard du gouvernement. Le moindre des paradoxes du scrutin de 1983 n'est pas dans sa politisation maximale par ceux-là mêmes qui affichent leur refus de toute subordination syndicale aux intérêts partisans. Pour ne pas être nouvelle, la posture relève désormais d'une neutralisation dont Karel Yon a montré qu'elle procède moins de la dépolitisation que de l'abandon de l'option collective « socialiste » initiale sous l'effet de la diversification croissante des sympathies partisanes des adhérents[51].

Condition du « vivre ensemble » syndical, elle n'affecte pas l'engagement socialisant à titre individuel de nombre de militants, mais rompt avec l'image d'un syndicalisme de troisième

[51] K. Yon, *Retour sur les rapports…, thèse citée.*

force des années 1950. La neutralisation participe aussi des leçons tirées de l'expérience : tandis que les contours de l'idéal s'estompent, l'inscription réaliste de l'intervention syndicale dans le cadre de l'économie capitaliste aboutit à son acceptation. Au vrai, les responsables de FO insistent sur les résultats accumulés au cours des « années 68 », aux antipodes de « l'insubordination ouvrière » décrite par ailleurs[52]. La plupart y voient les fruits d'un réformisme en actes grâce auquel la Confédération, d'abord soudée par l'anticommunisme, est entrée dans son deuxième âge.

[52] X. Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*,Rennes, PUR, 2007.

## L'OIT après Jouhaux

### A. L'OIT de l'après-guerre

Les évolutions du syndicalisme mondial au sortir de la guerre affectent les activités de l'OIT. A cette époque, il n'existait aucune certitude quant à l'avenir de l'OIT, compte tenu notamment de la méfiance de l'URSS vis-à-vis de la structure tripartite de l'OIT. Au sortir de la guerre, l'Organisation des Nations Unies est fondée en octobre 1945, en remplacement de la Société des Nations. L'OIT devient alors la première institution spécialisée des Nations Unies. Elle livre ses recommandations sur la reconstruction de l'Europe. Elle a la charge de deux questions : la planification de la main d'œuvre et les migrations de main d'œuvre.

Après la fondation de Force ouvrière, dont il est devenu le Président et Robert Bothereau le premier Secrétaire Général, Léon Jouhaux conserve la vice-présidence représentant des travailleurs au BIT (poste qu'il occupe depuis 1946) et ce, malgré la contestation de sa présence lors de la CIT qui se tient à San Francisco en juin-juillet 1948.

Il est notamment mis en cause par des syndicalistes de Tchécoslovaquie, devenue en février 1948, un pays satellite de l'URSS après le « coup de Prague » qui voit le parti communiste prendre le contrôle du pays.

Jouhaux répond sur la légitimité de sa présence : « y aurait-il dans cette conférence un seul membre qui oserait prétendre que la liberté syndicale est menacée en France ? Qu'elle soit menacée par ce que le gouvernement français m'a délégué pour représenter la classe ouvrière française ». Il se défend ainsi : « la confédération générale du travail est la plus ancienne, dites-vous. Oui, mais dites-moi un peu si son ancienneté peut être invoquée dans cette discussion ? Qui doit en bénéficier ? Sont- ce ceux qui par des méthodes plus ou moins loyales ont accaparé la CGT ou bien ceux qui, depuis sa formation même, en ont été les administrateurs, directement et librement élus pour l'ensemble des travailleurs français ? Je m'honore d'avoir pendant près de quarante années, à la tête de

mon organisation, refusant tous les autres honneurs, n'acceptant qu'une mission : celle de défendre mes camarades. Et c'est cela qui me donne le droit d'être ici et de m'élever de toute ma foi contre votre protestation. Je continuerai demain ce qui était mon impératif de conscience hier… Je vous plains de vous être mis dans cette situation, vous, Tchécoslovaques, dont ma fidélité à votre pays ne s'est jamais démentie, vous, Polonais, que j'ai toujours soutenus de tout mon courage et de tous mes efforts, vous, Italiens, dont j'ai défendu, pendant plus de vingt ans, la cause sacrée de la liberté face aux représentants des fascistes. […] Nul ne saurait déclarer sans rire que je ne suis pas qualifié pour représenter la classe ouvrière ou que ma désignation peut être une atteinte à la liberté syndicale »[53]. Après un vif débat, sa désignation n'est pas remise en cause et Jouhaux demeure le délégué ouvrier pour la France.

L'américain David A. Morse est nommé directeur général de l'OIT en 1948. Il renforcera l'action de l'OIT pour répondre aux problématiques de la guerre froide et de la décolonisation. Pendant son mandat, le nombre de membres de l'OIT a doublé !

Auparavant secrétaire d'Etat au travail américain, l'une de ses premières tâches est d'obtenir le soutien de l'AFL et du CIO, ainsi que de leurs alliés européens, pour la mise en place du plan Marshall. SA nomination à l'OIT devait permettre de surmonter le scepticisme à l'égard du plan Marshall et les craintes de domination américaine qu'il suscitait.

Pour convaincre la France, David Morse organise rapidement une rencontre entre le secrétaire d'État américain au Commerce, Averell Harriman, le ministre des finances français Paul Ramadier avec l'aide de Léon Jouhaux. Jouhaux convaincu que « le plan Marshall est très important pour notre pays, pour son développement, pour l'Europe et pour l'avenir »,

Lors de cette rencontre, David Morse et Averell Harriman expliquent à leurs interlocuteurs l'importance du plan Marshall qui, du point de vue américain, serait avant tout un dispositif pour contrer les avancées communistes en Europe.

[53] Conférence internationale du Travail, 31ème session, San Francisco, 1948, compte rendu des travaux.

Morse raconte ainsi le déjeuner organisé par Jouhaux : « nous avons déjeuné de choucroute, c'est-à-dire de saucisses de Francfort, de choucroute et de pommes de terre bouillies. C'était bon, avec du vin blanc. En hiver, c'est merveilleux. […] Au moment où nous avons terminé deux ou trois bouteilles de vin blanc au déjeuner, et cette nourriture merveilleuse, tout le monde était détendu et nous avons obtenu un engagement de Ramadier qu'il soutiendrait, bien sûr, le plan Marshall pleinement et sans réserve. Et ce fut le tournant de toute la position française vis-à-vis du plan Marshall. »[54]

### B. L'adoption des deux conventions fondamentales n°87 et n°98 sur la liberté syndicale et la négociation collective

La CIT adopte en 1948 la convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, puis en 1949 la convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Toutes deux font partie des 8 conventions fondamentales de l'OIT.

Ces deux conventions étaient conçues comme complémentaires. Si la convention n°87 sur la liberté syndicale, est avant tout destinée à protéger les organisations de travailleurs et d'employeurs contre toute ingérence de l'État, la convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, définit en 1949 les droits des travailleurs vis-à-vis de leurs employeurs. L'importance centrale accordée au principe de la liberté syndicale sera réaffirmée en 1950 avec la mise en place d'un mécanisme destiné à en contrôler le respect, complétant les procédures régulières de contrôle associées à la ratification des conventions nos 87 et 98. En 1951, le Comité de la liberté syndicale, à composition tripartite, voit le jour. Sa tâche est encore aujourd'hui d'examiner et de se prononcer sur les violations par les Etats la violation de droits syndicaux et de la liberté syndicale., que le pays concerné ait ou non ratifié les deux conventions.

Cette question de la liberté syndicale et ses incidences pour la structure tripartite de l'OIT ont alors suscité une polémique particulièrement dure entre le camp occidental et le bloc de l'Est, notamment au sein de la FSM. La fédération syndicale mondiale regroupe alors des syndicats des pays de l'Est comme de l'Ouest, mais elle est déjà profondément divisée

[54] Les transcriptions de ces entretiens sont disponibles en ligne, à l'adresse www.trumanlibrary.org/oralhist/morse.htm

au sujet du plan Marshall.

Le rôle de la Fédération américaine du travail (AFL), très opposée à la FSM, est déterminant. Elle parvient à donner mandat à l'OIT de réaliser une étude sur la situation juridique concernant la liberté d'association, destinée à servir de base pour une future convention de l'OIT. Le gouvernement américain fait en sorte, à son tour, que l'OIT inscrive la question de la liberté d'association à l'ordre du jour de la CIT en 1947. La commission de la Conférence qui prépare cette nouvelle convention sur la liberté syndicale est présidée par David Morse, alors secrétaire au Travail des États- Unis. Les syndicats non communistes, qui quitteront bientôt la FSM, soutiennent cette initiative.

C'est après leur adoption que ces deux conventions provoquent de vives controverses sur la liberté syndicale.

Le retour de l'Union soviétique au sein de l'OIT en 1954, accroit le nombre de voix du groupe communiste et vient remettre en question la structure tripartite de l'OIT.

Conformément aux principes de l'OIT, l'État communiste incarne les intérêts des travailleurs et, en même temps, il est l'unique employeur. Par conséquent, il n'existe pas le moindre espace pour des associations – d'employeurs ou de travailleurs – indépendantes de l'État. Il n'est également pas question de laisser la possibilité à quiconque de s'affilier librement à une telle organisation. Les syndicats sont essentiellement, dans un tel système, des institutions qui participent l'administration de l'État communiste et mettent en oeuvre les directives du parti concernant la production. La liberté d'association, telle que définie par l'OIT, n'existait pas en Union soviétique ni dans ses États satellites. En pratique, ils envoyaient quatre délégués gouvernementaux à la CIT, ce que ne manquait pas de dénoncer la CISL.

Celle-ci contesta en 1954 les pouvoirs des travailleurs soviétiques et déposa une plainte auprès du Comité de la liberté syndicale au sujet de l'indépendance des syndicats soviétiques. Les pouvoirs des employeurs soviétiques furent eux aussi contestés par le groupe des employeurs, mais la CIT décida finalement de ne pas donner suite aux contestations, ni dans un cas ni dans l'autre.

En 1951, la convention n°100 sur l'égalité de rémunération entre Hommes et Femmes est adoptée. La même année, Jouhaux reçoit le prix Nobel de la paix.

### C. L'extension des activités de l'OIT

L'OIT reçoit des financements de l'ONU qui lui permettent d'étendre son programme en matière de main d'œuvre à l'Asie et à l'Amérique Latine. Dans les années 1950, l'OIT concentre son assistance technique sur les problématiques de formation professionnelle, pour obtenir une main d'œuvre qualifiée. Pour permettre de soutenir ces programmes, des bureaux extérieurs du BIT sont créés à Bangalore (Inde) pour l'Asie (1949), à Sao Paulo (Brésil) pour l'Amérique Latine (1950) et à Istanbul (Turquie) pour le Proche et Moyen-Orient (1952).

Le représentant de la CGT-FO participe lors de la CIT à la Commission de sécurité sociale et à son comité de rédaction. Les travaux de cette commission aboutiront à l'adoption en 1952, à l'adoption de la convention (n°102) sur la norme minimum de la sécurité sociale. Cette convention permettra la fortification de la législation en la matière à l'échelle française.

Jouhaux décède en 1954. Robert Bothereau lui succède au Conseil d'Administration de l'OIT, et y siégera jusqu'en 1960. Après le départ de Bothereau, les travailleurs français nommés au Conseil d'administration furent membres suppléants. Pour la première fois, un dirigeant de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) fut élu membre du Conseil d'administration en 1960. Il s'agissait de Maurice Boudaloux, président de la CFTC, qui exerçait aussi la présidence de la Confédération internationale des syndicats chrétiens. Il effectua deux mandats jusqu'en 1966.

Après la mort de Staline, l'URSS rejoint l'OIT (après son exclusion en 1939 de la Société des Nations). D'autres Etats communistes suivent le pas de l'URSS, redevenant membre ou rejoignant l'OIT pour la première fois.

En 1955, les représentants FO participent à la Conférence régionale européenne de l'OIT,

qui traite de la sécurité sociale, de son financement et de la question de l'âge de départ à la retraite. Au cours de cette même période, George Vidalenc, le fondateur et collaborateur du Centre confédéral d'éducation de Force Ouvrière, est expert auprès du BIT pour la CISL. Il participe ainsi à une réunion d'experts de l'OIT à Genève sur l'éducation ouvrière. Il fera aussi partie d'une Commission d'experts de l'OIT auprès du mouvement grec ayant pour objet l'étude des possibilités et l'organisation d'un centre d'éducation ouvrière en Grèce.

En 1957, la CIT adopte la deuxième convention contre le travail forcé, qui tire les leçons des camps de travail des régimes autoritaires. Cette convention va plus loin que la convention de 1930 qui mettait particulièrement l'accent sur le travail forcé dans les territoires coloniaux. L'année suivante, la Conférence adopte la Convention n°111 concernant la discrimination (emploi et profession). Ce texte aborde pour la première fois les discriminations dans leur ensemble (sexe, religion, opinion politique, ascendance nationale et origine sociale).

Au début des années 60, après la création du premier bureau extérieur en Afrique, à Lagos, au Nigéria, la première conférence régionale en Afrique est organisée à Lagos, la plus importante organisée jusqu'alors, avec des délégués de 36 pays. Elle a lieu alors que de nombreux Etats africains accèdent à l'indépendance. En conséquence, 16 pays nouvellement indépendants deviennent membre de l'OIT. Au cours de cette conférence, les participants lancent un appel à tous les Etats africains à ratifier les normes de l'OIT. Ils demandent à l'OIT d'étendre son assistance technique au continent africain, et de développer l'éducation ouvrière et la formation des cadres dirigeants des petites et moyennes entreprises. L'OIT créé l'Institut international d'études sociales (IIES), qui publie des études sur le travail et qui vise à permettre une meilleure compréhension de ces questions au niveau international.

En 1961, FO organise le premier séminaire annuel Africains et Malgaches. Séminaire de formation à l'origine, il deviendra peu à peu l'occasion de renforcer les liens entre FO et les syndicats africains. Dans le même temps, à l'initiative du BIT, Georges Vidalenc participe à un colloque d'experts de formation syndicale pour les pays en voie de développement au Gabon. L'OIT et le BIT font également appel à son expertise pour une

autre réunion d'experts sur le thème de l'entrée des jeunes dans la vie économique et sociale. En 1964, en raison de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, le CA du BIT prend la décision d'exclure l'Afrique du Sud de certaines Commissions d'Industrie. La CIT approuve à l'unanimité la Déclaration concernant la politique d'apartheid de la République d'Afrique du Sud et le programme de l'OIT pour éliminer la ségrégation raciale dans le monde du travail. La déclaration réaffirme le principe de l'égalité des chances tout en condamnant la politique ségrégationniste de l'Afrique du Sud et appelle le gouvernement sud-africain à respecter son engagement de respecter la liberté et la dignité de tous les êtres humains en mettant fin à l'apartheid. Anticipant une potentielle exclusion, l'Afrique du Sud se retire de l'OIT.

1963 voit la création du centre international de perfectionnement professionnel et technique dont le siège est fixé à Turin. Sa mission consiste à soutenir le développement économique et social des Etats membres. Inauguré officiellement en en 1965, il organise des formations à destination des travailleurs et des employeurs. Ce centre existe toujours et assure l'organisation d'un certain nombre de cours et de séminaires. Il accueille 11 000 participants par an, à Turin et dans le reste du monde.

Au milieu des années 60, le directeur général du BIT David A. Morse entreprend de décentraliser l'administration de l'OIT afin de pouvoir mener une action plus efficace. Cette volonté de décentralisation aboutit à la création de bureaux de représentation de l'OIT dans différentes régions du monde et d'un nouveau corps de conseillers régionaux et de personnels techniques destinés à y être envoyés. Concomitamment, le Programme Mondial de l'Emploi, notamment financé par le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de lutter contre le sous-emploi et la pauvreté voit le jour.

En 1966, lors des élections du Conseil d'Administration de l'OIT, les travailleurs français perdent la place qu'ils y occupaient. C'est la première fois que la France n'est pas représentée au CA de l'OIT. La France reprendra sa place en 1969 dans le groupe travailleur du Conseil d'administration du B.I.T avec l'élection de Roger Louet (CGT- FO).

L'OIT célèbre ses 50 ans en 1969. L'Organisation reçoit le prix Nobel de la paix. La Présidente du Comité Nobel norvégien, Aase Lionaes, affirme alors : « Sous la première

pierre des fondations du siège du BIT à Genève repose un document portant l'inscription : « Si vis pacem, cole justitiam : si tu veux la paix, cultive la justice ». Rares sont les organisations ayant réussi, au même degré que l'OIT, à traduire en actes leur impératif moral fondamental. »

Un an après, le directeur général du BIT, David. A. Morse, démissionne. FO appuie la candidature de Francis Blanchard pour lui succéder, mais c'est finalement le britannique Wilfred Jenks qui remporte l'élection. Il nomme alors un sous-directeur soviétique, ce qui provoque la colère des Etats Unis dont la commission des finances du Sénat décide de suspendre le paiement des contributions à l'OIT. En 1974, après la mort soudaine de Wilfred Jenks, Francis Blanchard devient directeur général du BIT. Il le restera jusqu'en 1989.

Les années 70 sont marquées par l'adoption de la convention 138 sur l'âge minimum en 1973. Elle fixe à 15 ans l'âge minimal pour occuper un emploi (13 ans pour les travaux légers) et à 18 ans l'âge minimum pour les travaux dangereux (avec des dérogations possibles). Il est également prévu que l'âge minimum de travail pourra être fixé à 14 ans (12 pour les travaux légers) dans les cas où l'économie et les institutions scolaires du pays ne sont pas assez développées.

En 1976, l'OIT lance le Programme International pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail (PIACT). Cela fait suite à l'adoption de plusieurs résolutions au début des années 70 concernant l'amélioration des conditions et du milieu de travail. L'objectif de ce programme est d'encourager l'action des Etats visant à l'amélioration des conditions de travail, et à évaluer les progrès effectués.

Dans la foulée, est adoptée en 1977, la déclaration tripartite de principe sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Son but est de guider l'action desentreprises et leurs relations avec les Etats d'accueil et les organisations d'employeurs et de travailleurs afin de développer de meilleures pratiques en matière d'emploi, de politique sociale et de relations professionnelles. C'est le seul texte visant uniquement les entreprises multinationales. Les Etats-Unis, demandent à l'OIT de se dépolitiser à la suite de la demande d'accès de l'Organisation de Libération de la Palestine et de la nomination d'un

soviétique au poste de sous-directeur notamment et de revenir à son mandat initial soit les droits des travailleurs. Ils décident de se retirer de l'OIT. La perte de ressource qui en résulte pèsent sur les différents programmes de l'OIT.

En 1980, l'OIT apporte son soutien à Solidarnosc, première organisation syndicale non contrôlée par l'appareil politique, créée dans un pays communiste. Ce syndicat indépendant, dirigé par Lech Walesa, déclenche un mouvement de grève pour exiger le respect de la convention (n°87) sur la liberté syndicale. Les USA sont de nouveau présents à la Conférence Internationale du Travail de 1980.

Marc Blondel est élu en 1981 membre au Conseil d'Administration du BIT en tant que membre adjoint du groupe travailleur. Il deviendra délégué titulaire pour les travailleurs français en 1982. La CGT-FO dépose alors par l'intermédiaire de Marc Blondel, une plainte contre le gouvernement polonais pour violation du droit d'association, de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective (convention 87 et 98) avec demande de commission d'enquête. En 1983, le Conseil d'administration du BIT approuve par 44 voix contre 6, avec 5 abstentions, la recommandation du Comité de la liberté syndicale de renvoyer l'examen de l'ensemble de l'affaire concernant la plainte déposée contre la Pologne à une Commission d'enquête. Cette commission tient ses premières réunions la même année. L'année suivante, la Commission d'enquête rend ses conclusions et ses recommandations à propos de la plainte déposée contre la Pologne. Elle constate la violation des conventions 87 et 98 par la Pologne. Marc Blondel est réélu membre adjoint du groupe travailleur du Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans.

En 1986, la CIT adopte un amendement prévoyant de modifier la Constitution de l'OIT dans 4 domaines : la composition du CA, la procédure de nomination du Directeur du BIT, le mode de scrutin à la CIT et les règles relatives à la modification de la Constitution. Pour entrer en vigueur, cet amendement doit être ratifié par 2/3 des Etats membres de l'OIT. Au 24 juin 2019, 110 ratifications ont été enregistrées. Michel Hansenne, ancien ministre du travail belge, est élu directeur général du BIT en 1989. La même année, en février, Marc Blondel devient Secrétaire général de la CGT-FO. Lors de la 76ème Conférence Internationale du Travail, qui marquait les 70 ans d'existence de l'OIT, le délégué des travailleurs de France (Force ouvrière) a déposé avec douze autres délégués des

travailleurs d'organisations affiliées à la C.I.S.L (Confédération Internationale des syndicats Libres) une plainte officielle auprès de l'OIT contre le Gouvernement de Roumanie pour le non-respect de la Convention 111 sur la discrimination (emploi et profession) et a demandé au Conseil d'Administration qu'une Commission d'investigation se charge d'examiner ce cas.

## D. L'action de l'OIT dans une économie mondialisée

Dès 1987, se tient à Genève du 23 au 25 novembre une réunion de haut niveau relative à l'emploi et aux adaptations structurelles. Son but est de mettre en exergue l'interdépendance des politiques économiques, financières, commerciales et monétaire et des politiques sociales, ainsi que de sensibiliser le FMI et la Banque Mondiale sur les conséquences sociales de leurs décisions. Y étaient présents les principales organisations d'employeurs, les organisations syndicales, ainsi que les représentants du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OCDE. André Bergeron et Marc Blondel y participaient pour la CGT-FO.

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est lancé en 1990. Cette année voit également la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. En 1994, lors de la 8ème Conférence régionale africaine de l'OIT en janvier à l'île Maurice, FO est le représentant travailleur de la délégation tripartite française. Pendant 2 semaines, la Conférence aborde des sujets tels que la coopération technique, l'ajustement structurel, la promotion du progrès et de la démocratie, le développement des petites entreprises ainsi que la sécurité et la protection sociale. Lors de sa 77ème session, la CIT accueille Nelson Mandela. Ce dernier rend hommage au travail de l'OIT dans sa lutte contre l'apartheid. « Nous vous remercions d'avoir refusé de nous oublier » déclare-t-il à l'OIT. 4 ans plus tard en 1994, il sera élu Président de la République et l'Afrique du Sud redevient membre de l'OIT 10 jours seulement après son élection. En 1993, dans le cadre de la fin de la guerre froide et de la désintégration de l'URSS et de la Yougoslavie, 26 nouveaux Etats rejoignent l'OIT. Pour permettre une meilleure assistance de ces Etats nouvellement créés, l'OIT ouvre un nouveau bureau pour l'Europe centrale et orientale, à Budapest.

En 1998, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail est adoptée. Elle impose à tous les Etats membres de respecter les droits et principes fondamentaux suivants : la liberté d'association, le droit à la négociation collective, les principes de l'élimination du travail forcé, de l'abolition du travail des enfants et de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'année suivante, en 1999, le chilien Juan Somavia est nommé directeur général du BIT. Il le restera jusqu'en 2012. C'est le premier Directeur général originaire d'un pays en voie de développement. La convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants est adoptée.

En 2002, une commission mondiale de haut niveau relative à la dimension sociale de la mondialisation est mise en place avec pour objectif de promouvoir le travail décent en réponse à la mondialisation et à son impact social désastreux. Elle siégera jusqu'en 2004. En 2008, à la suite du rapport de cette commission mondiale rendu en 2004, l'OIT adopte la déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Elle promeut le travail décent fondé sur 4 piliers : l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail. Le travail décent, concept reconnu depuis 1999 à l'OIT, se trouve désormais au cœur de l'action de l'OIT, qui s'engage à le réaliser à travers l'Agenda du travail décent.

L'année 2008 marque aussi le début de la crise financière des « subprimes », causée par la dérégulation de la finance internationale. La récession induite provoque des taux de chômage élevés dans différents pays. Le Pacte mondial pour l'emploi est adopté pour faire face aux conséquences de la crise de 2008.

En 2005, Yves Veyrier, arrivé au bureau confédéral de FO l'année précédente est élu Vice-Président Travailleur du Comité de la Liberté, il y restera jusqu'en 2022. Il participe au Congrès de fondation de la CSI (Confédération syndicale Internationale) en 2006, issue de la fusion de la CISL (Confédération internationale des Syndicats libres) avec la CMT (Confédération mondiale du travail, syndicat international chrétien).

En 2007, FO dépose une réclamation (Convention 158) à l'encontre de la loi CPE (Contrat

première embauche), mesure disqualifiée l'année suivante. Marc Blondel est élu Vice-président de la 96ème CIT sur proposition du groupe des travailleurs.

En 2009, grâce aux pressions de la CSI et de la CGT-FO au niveau français, l'OIT est invitée à participer au G20 de Pittsburgh, aux côtés des chefs d'Etats et de gouvernements, du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OMC. FO dépose une plainte transmise au Comité de la Liberté Syndicale de l'OIT contre la loi de représentativité qui affecte le droit syndical et la négociation collective.

En 2011, l'OIT invite la France à ne plus réquisitionner les salariés grévistes de manière unilatérale mais après concertation. Cela fait suite à la réquisition des salariés grévistes après la grève de 2011 contre la réforme des retraites. FO manifeste son désaccord quant à l'élection de l'ACFTU, structure officielle et soumise au parti communiste chinois, au conseil d'administration de l'OIT en 2011 aux côtés d'autres syndicats affiliés à la CSI comme Solidarnosc (Pologne), la CISL (Italie) ou l'AFI-CIO (Etats-Unis). En effet, la Chine n'a pas ratifié les conventions fondamentales sur la liberté d'association, le droit à négociation collective et l'interdiction du travail forcé.

En 2012, le syndicaliste anglais Guy Ryder, ex- secrétaire général de la CISL et de la CSI est nommé Directeur général du BIT.

En 2014, la Fédération des employés et cadres Force ouvrière dépose une réclamation à l'OIT estimant que la France a violé la convention n°106 de l'OIT sur le repos hebdomadaire. Par deux lois de 2008 et 2009, ainsi que deux décrets de 2009 et de 2014, des dérogations ont été accordées à des secteurs entiers pour autoriser le travail du dimanche. Force Ouvrière soutient également la plainte déposée par les délégués des travailleurs à l'OIT contre le Qatar, dénonçant le système de la kafala - qui oblige les travailleurs migrants à être parrainés par un employeur qu'ils n'ont pas le droit de quitter pour un autre, et qui confisque leur passeport à leur arrivée. La plainte sera finalement classée en 2017, l'OIT soulignant les efforts mis en œuvre par le Qatar pour mettre fin à la Kafala.

En 2015, dans le cadre des activités menées par la CSI, FO participe à l'élaboration d'un

protocole additionnel à la convention 29 sur le travail forcé (Yves Veyrier est alors le porte-parole des travailleurs au sein de la Commission), qui a pour objectif de compléter la convention n°29 en tenant compte des nouvelles formes de travail forcé. Ce protocole insiste notamment sur le problème du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. L'ONU adopte le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui comprend 17 objectifs de développement durables (ODD) dont l'objectif n°8, qui vise à promouvoir un travail décent pour tous. Dans ce cadre, l'OIT développe un certain nombre de programmes pour y contribuer.

En 2016, FO participe à la Conférence régionale Asie-pacifique de l'OIT. L'OIT signe un protocole d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin que les deux institutions puissent joindre leurs actions dans le but d'une meilleure insertion des réfugiés dans le marché du travail.

2017 : La Commission mondiale sur l'avenir du travail est créée, afin de faire un état des lieux sur les défis que l'OIT doit relever à l'occasion de son centenaire, rendant un rapport en 2019. Une Déclaration du centenaire est adoptée par l'OIT, ainsi que la 190ème convention, portant sur le harcèlement et la violence dans le monde du travail. Cette convention est notamment adoptée en réponse au mouvement #Metoo, preuve de l'adéquation de l'OIT avec son époque.

Toujours en 2019, FO et la CGT déposent une plainte devant l'OIT à propos de la loi Travail et des ordonnances Macron, contestant notamment la conformité du barème des indemnités de licenciement aux normes internationales du travail. Cette réclamation a été jugée recevable et en mars 2022, l'OIT estimait qu'il n'était pas exclu que dans certains cas le barème ne permette pas de réparer le préjudice subi à sa juste valeur et par la voix de son comité d'experts pour l'application des conventions et recommandations demandait au gouvernement français de faire la démonstration de cette adéquation. En 2023 lors de la 111$^{ième}$ session de la Conférence internationale du travail, la commission d'application des normes de l'institution réitère ses inquiétudes relatives au non respect de ses engagements internationaux, en particulier concernant la convention n°158 sur le licenciement datant de 1982.

## E. Les femmes et l'OIT

Dès 1919 et la création de l'OIT, la question du travail des femmes se pose. Pendant la Première Guerre Mondiale, du fait de la mobilisation massive des hommes au front, les femmes occupent des postes jusqu'alors exclusivement masculins. La partie 13 dutraité de Versailles, consacrée à l'OIT, invite ainsi les services d'Inspection du Travailà engager des femmes. Elle précise en outre que lorsque des questions relatives auxfemmes viendront en discussion lors des Conférences Internationales du travail, il conviendra de désigner une femme parmi les personnes nommées pour travailler surces sujets. Les militantes féministes, qui s'étaient réunies à Paris lors de la Conférencede Washington en 1919, n'obtiendront pas gain de cause : il n'y aura pas de nomination obligatoire de femmes dans chaque délégation.

Les premières conventions relatives aux femmes (convention n°3 sur la maternité et convention n°4 sur le travail de nuit) viennent surtout protéger les travailleuses mèresde famille. Le travail de nuit des femmes est alors interdit. Cette vision très protectricedes femmes ne fait pas le bonheur de toutes ; confrontées à la crise du chômage, certaines femmes redoutent alors une restriction de leur accès à l'emploi. Des militantes comme Betzy Kjelsberg, inspectrice du travail norvégienne et déléguée à laCIT plaident davantage pour une égalité des droits.

La question de savoir s'il faut une protection spécifique des femmes ou une protectionnon genrée des travailleurs continue à prospérer dans l'entre-deux guerre. Le rôle crucial des femmes pendant la Seconde Guerre Mondiale place les droits des femmesau centre des priorités des Nations Unies et de l'OIT. Cela se concrétise par la convention n°100, en 1951, sur l'égalité de rémunération. La démarche normative change alors : il ne s'agit plus de protéger les femmes, mais d'assurer des conditionsde travail égalitaires entre les hommes et les femmes.

Ce basculement dans le travail de l'OIT s'observe aussi dans l'organisation de l'OIT. Ainsi, en 1933, un Service du travail des femmes et des enfants est créé au Bureau international du travail, afin de se concentrer sur le chômage des femmes dans le contexte de la crise des années 1930. Il va changer de nombreuses fois d'intitulé pourfinalement disparaître en

1959. Ses missions sont réparties entre différents bureaux, signe que les femmes sont désormais traitées de la même manière que les hommes.

Cette convention, qui fera évoluer un grand nombre de législations nationales du travail, est suivie d'une autre convention très importante, adoptée en 1958 : la convention 111, concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. Cetexte aborde pour la première fois l'ensemble des formes de discrimination en matièred'emploi et de profession y compris pour des raisons fondées sur le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale. Cette convention, comme la convention n°100, fait partie des 8 conventions fondamentales de l'OIT.

Le développement de la législation relative à l'égalité Hommes-Femmes s'explique aussi par le déploiement du mouvement féministe, qui prend de l'ampleur aux Etats Unis et en Europe à la fin des années 1960 et s'étend progressivement au monde entier. La déclaration de 1975 (année internationale de la femme) sur l'égalité des chances et de traitement pour les travailleuses confirme l'intérêt de l'OIT pour la lutte contre les inégalités entre les sexes : « Toutes les formes de discrimination fondée surle sexe qui dénient ou limitent cette égalité sont inacceptables et doivent être abolies ». Deux autres textes importants suivront : la convention n°156 sur les travailleurschargés de responsabilités familiales en 1981, et la Convention n°183 sur la protection de la maternité, adoptée en 2000, qui prévoit un congé de maternité de 14 semaines pour les femmes.

Signe du profond engagement de l'OIT sur ces questions, un Bureau pour l'égalité entre les femmes et les hommes est créé en 1999. Il adopte une approche transversalede ces questions, l'égalité homme femme doit être respectée dans toutes les actions de l'OIT, même dans le cadre de sa coopération technique. Aujourd'hui existe un Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité.

La question de l'égalité femmes-hommes a également marqué le centenaire de l'OIT :la convention n°190 contre la violence et le harcèlement au travail fait écho au mouvement « #MeToo », dénonçant le harcèlement et les violences subies par les femmes dans le monde du travail. La déclaration du centenaire s'inscrit dans cette démarche, appelant l'OIT à lancer un programme relatif à l'égalité de genre au travaildans le cadre assorti

d’évaluations régulières des progrès accomplis. Ces deux textes démontrent la concordance de l’action de l’OIT avec les problématiques actuelles, et confirment la persistance du long combat de l’OIT pour arriver à une véritable égalité entre les sexes. Preuve de la réussite de l’OIT, le centenaire de l’OIT a vu une participation très importante du nombre de femmes. La délégation FO n’était pas en reste, avec une composition majoritairement féminine pour ce centenaire.

Cette partie sur les femmes et l’OIT serait incomplète, s’il ne mentionnait pas la figure d’Augusta Jouhaux (1899-2003). Adhérente à la CGT dès 1924, elle devient la collaboratrice et l’interprète du secrétaire général Léon Jouhaux. Pendant de nombreuses années, elle l’accompagne dans ses voyages à l’étranger, et assure l’interprétation notamment lors du dernier congrès des syndicats allemands, en 1931, avant le nazisme. Puis, à la fin des années trente, aux Etats-Unis, au Mexique et en Tunisie. Elle devient la compagne du secrétaire général de la CGT.

Durant la guerre et la CGT interdite, elle participe à l'exode de Léon Jouhaux dans le Sud de la France. Entendue par la police avec Georges Buisson, elle sert de lien avecdes éléments de la résistance français et étrangers dans la clandestinité. Arrêtée en 1943, placée en résidence surveillée, elle suit Léon Jouhaux dans sa déportation à Itter au Tyrol. Libérés par les américains et reconduits en France, ils se marient aprèsla Libération.

Augusta Jouhaux devient ensuite Directeur du Bureau de Paris du Bureau International du Travail de 1949 à 1971. Elle participe activement à la promotion des normes internationales du travail, et met ses connaissances au service du monde du travail, fortement attachée à la liberté d'action, de pensée et aux droits des travailleurs.

Elle décède le 28 avril 2003, à l’âge de 104 ans. Elle est enterrée au Père Lachaise àParis dans la sépulture de Léon Jouhaux.

## Conclusion

L'attachement de Léon Jouhaux à la charte d'Amiens qui refuse toute emprise politique sur l'organisation syndicale a toujours été déterminant dans le cadre de son action à la tête de la CGT pendant 40 ans puis de la CGT-FO. C'est cela qui permet de comprendre la première scission de la CGT en 1919 et en 1939, où les unitaires liés au PCF donc à l'URSS se séparent des militants attachés au syndicalisme libre et indépendant. Et c'est encore cela qui pousse Jouhaux avec quelques de ces amis dont Robert Bothereau, à faire scission en 1947 pour donner naissance à la CGT-FO dont on célébrait en 2023 les 75 ans.

Sans jamais contester ni l'existence ni la nécessité des partis politiques en démocratie, Léon Jouhaux a toujours refusé la confusion des genres, cette ligne de conduite sera permanente. Lors de la fondation de FO en 1948, il avait pris la mesure de la lourde charge de reconstruire le syndicalisme à partir de rien ou presque, se rangeant ainsi du côté de la liberté.

Outre son refus de transiger sur la liberté et l'indépendance, Jouhaux était aussi un grand militant internationaliste et pacifiste convaincu que seule la solidarité ouvrière pourrait lutter contre les guerres et que la misère était la cause de celles-ci. Les deux guerres mondiales et leurs conséquences ont largement contribué à forger ses convictions.

Le centenaire de l'OIT en 2019 a été l'occasion de mettre en lumière l'héritage le plus précieux légué par cette histoire centenaire : l'idée qu'il n'existe pas de paix durable sans justice sociale, que cette justice sociale ne peut être poursuivie avec succès au niveau d'un seul pays et qu'elle requiert une coopération entre les nations.

La Constitution de l'OIT en 1919 reposait sur une certaine vision du travail le préservant de toute marchandisation. Le travail n'est pas une marchandise, affirma solennellement l'OIT quelques années plus tard, à la fin de la Seconde Guerre mondiale (déclaration de Philadelphie, 1944). En effet, les normes internationales du travail restent aujourd'hui le principal instrument à la disposition de l'OIT pour promouvoir des conditions de travail décentes pour tous, dans le cadre d'un état de droit garantissant le respect de la dignité

des femmes et des hommes au travail.

C'est aussi l'héritage de Jouhaux qui attendait de l'OIT, qu'il avait largement contribué à façonner, une meilleure information, une action concertée plus facile dans les différents pays, l'élargissement de l'action syndicale, surtout la « généralisation des mesures législatives réalisées dans les pays les plus avancés » avec comme conséquence économique, la limitation de la concurrence des pays à bas salaires et comme conséquence sociale, l'amélioration progressive du sort de tous les travailleurs.

Jouhaux a toujours défendu cette position avec énergie. Il écrira plus tard : « on ne peut pas déclarer que l'action du BIT ait eu comme conséquence la stabilisation et la consolidation de la position sociale des capitalistes puisque partout dans le monde, les capitalistes ont été obligés par l'action du BIT de mettre un cran d'arrêt à l'exploitation des travailleurs et d'accepter que soient prises sur leurs marges bénéficiaires les réalisations d'ordre social obtenues par les travailleurs dans les conventions internationales du travail »[55].

Jouhaux attribuait également une valeur inappréciable à la reconnaissance internationale donnée à la représentation ouvrière désormais considérée, consultée et entendue comme les représentants des autres forces sociales (patronales) ou politiques (gouvernementales).

Lors du centenaire de l'OIT, Cyril Cosme, directeur du bureau français de l'OIT, soulignait à son tour que le tripartisme fonctionnait toujours : « Avec une longévité exceptionnelle, l'OIT demeure aujourd'hui la seule institution des Nations unies dans laquelle les gouvernements partagent le pouvoir avec les représentants des employeurs et des travailleurs. Le tripartisme reste profondément ancré dans l'organisation, sa culture, son fonctionnement, sa gouvernance et ses normes »[56]. Et d'ajouter : « Enfin, à l'heure où nous célébrons le centenaire de la plus ancienne organisation internationale, c'est le système multilatéral lui-même qui est en question, faute d'être parvenu à maîtriser toutes les conséquences de la mondialisation économique. »

[55] GEORGES Bernard et TINTANT Denise. Tome 2 : Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français. PUF, 1979, chapitre II, l'action internationale.
[56] Conférence internationale du Travail, 108e session, séance plénière du 19 juin 2019.

L’action de l’OIT vise à faire en sorte que l'économie soit, conformément au combat permanent de la Cgt – Force Ouvrière, mise au service du progrès social, soit en opposition aux logiques libérales du dumping social et du rendement à tout prix. Face à la mondialisation, au néolibéralisme et à la financiarisation accrue de l'économie, l'OIT reste une institution sans équivalent plus de cent ans après sa fondation. Les premiers mots de son préambule demeurent d’une criante actualité : « une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la justice sociale ». Cet objectif, chevillé au corps de Léon Jouhaux au siècle dernier, justifie toujours autant que notre organisation prenne toute sa place à l’OIT.

## Bibliographie


BONVIN Jean-Michel (1998), L'Organisation Internationale du Travail, PUF.

CAYET Thomas (2010), Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique durant l'entre-deux guerres, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

CHAMBELLAND Colette (1956), Le syndicalisme ouvrier français, éditions ouvrières.

CHATRIOT Alain (2002), La démocratie sociale à la française, l'expérience du Conseil national économique (1924-1940), La Découverte.

COINTEPAS Michel (2007), « L'Entrée de la direction du travail dans les relations internationales à travers la naissance du droit international du travail », Les cahiers du Chatefp, n° 7, mars.

Conseil économique et social (1979), « Hommage à Jouhaux ».

DA SILVA Gérard (2014), Léon Jouhaux, une vie de combat pour le syndicalisme libre et indépendant, collection Mouvement social et laïcité, L'Harmattan.

DELSOL Clément (1954), Léon Jouhaux, La Révolution Prolétarienne n°334, mai 1954.

DOLLEANS Edouard (1953), Histoire du mouvement ouvrier, Colin.

DREYFUS Michel (1995), Histoire de la CGT, Cent ans de syndicalisme en France, éditions Complexe.

DREYFUS Michel, GAUTRON Gérard, ROBERT Jean-Louis (dir.) (2003), La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau, Rennes, PUR.

GEORGES Bernard et TINTANT Denise. Léon Jouhaux. Cinquante ans de syndicalisme. Tome I : des origines à 1921, PUF, 1962

GEORGES Bernard et TINTANT Denise. Tome 2 : Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français. PUF, 1979.

GUEDJ François, SIROT Stéphane (1998) (dir.), Histoire sociale de l'Europe : Industrialisation et société en Europe occidentale (1880-1970), Paris, Seli Arslan.

GUERIN Denis (1996), Albert Thomas au BIT (1920-1932) : de l'internationalisme à l'Europe, Genève, Euryopa, Institut européen de l'Université de Genève.

« Léon Jouhaux, prix Nobel de la Paix », Revue Internationale du Travail, vol. LXV, n°2, février 1952

Collectif (2010), Léon Jouhaux d'Aubervilliers au prix Nobel, La Documentation Française.

« Léon Jouhaux 1879-1954 », Revue Internationale du Travail, vol. LXX, n°3-4, septembre-octobre 1954

JOUHAUX Léon (1918), Les travailleurs et la paix, éditions de la Bataille.

JOUHAUX Léon (1921), L'OIT, éditions de la Sirène.

JOUHAUX Léon (1939), La CGT et le Front Populaire, éditions de la CGT.

JULLIARD Jacques (1964), La CGT pendant la guerre, Le Mouvement Social, n°64.

KOTT Sandrine (2018), La justice sociale dans un monde global. L'Organisation internationale du travail (1919-2019), Le Mouvement Social, n°263, 2018/2.

LEFRANC Georges (1952), Les expériences syndicales internationales, Aubier.

LESPINET-MORET Isabelle (aut.), VIET Vincent (direction) (2011), L'Organisation internationale du travail - Origine, développement, avenir, Presses universitaires de Rennes.

LETERME Cédric (2016), L'Organisation internationale du travail, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2297, 12/2016.

LOUIS Marieke (2016), Un parlement mondial du travail ? Enquête sur un siècle de représentation tripartite à l'Organisation internationale du travail, Revue française de science politique, vol.66, 2016/1.

LOUIS Marieke (2017), Une représentation dépolitisée ? L'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours, Critique internationale, n°76, 2017/3.

MAYER Daniel (1986), Les socialistes dans la Résistance, Presses Universitaires de France.

MECHI Lorenzo (2013), Du BIT à la politique sociale européenne : les origines d'un modèle, Le Mouvement social, n° 244, p. 17-30.

MILLET Raymond (1937), Jouhaux et la CGT, Denoël.

MONTCEAU Marc (1959), L'organisation internationale du travail, Que Sais je ? n°836, Presses Universitaires de France.

MOURIAUX René (1982), La CGT, Le Seuil.

NOEL David (2021), L'internationalisme de la CGT en question, Revue la Pensée, n°405, 2021/1.

PERNOT Jean-Marie, TUCHSZIRER Carole (1999), Républicains, socialistes et syndicalistes face à la solidarité : l'introuvable consensus, La Revue de l'IRES, n°30.

PIGENET Michel (2008), Transversale in Le syndicalisme dans la France occupée, Presses Universitaires de Rennes.

POGGIOLI Morgan (2016), La CGT et la répression antisyndicale (août 1939-décembre 1940), entre légalisme et apprentissage de la clandestinité, Revue Vingtième siècle, n°130, 2016/2.

PLATA Véronique (2014), Le Bureau international du travail et la coopération technique dans l'entre-deux-guerres, Relations internationales, n°157, 2014/1.

PLATA-STENGER Véronique (2019), « Mission civilisatrice », réforme sociale et modernisation : l'OIT et le développement colonial dans l'entre-deux-guerres, n°177, 2019/1.

REYNAUD Jean-Daniel (1963), Les syndicats en France, 2 tomes, Armand Colin.

RUDISCHHAUSER Sabine (2006), « Les Débuts du droit des conventions collectives en France et en Allemagne (1900-1918/19) », in Chatriot A., Join-Lambert O., Viet V. (dir.), Les politiques du travail (1906-2006) : acteurs institutions, réseaux, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 313-327.

SOUAMAA Nadjib (2014), La France et l'OIT (1890-1953) : vers une « Europe sociale » ?, thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine, Université Paris IV Sorbonne.

SOUAMAA Nadjib (2015), Les origines de l'OIT (1890-1950) : élaboration et premières expérimentations d'un modèle d'Europe sociale, La Revue de l'IRES, n°87.

TOLLET André (1969), La classe ouvrière dans la Résistance, éditions sociales.

TOPALOV Christian (1999) (dir.), Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), Paris, Éditions de l'EHESS.

TOUCAS-TRUYEN Patricia (2009), « L'internationalisation du thème de la protection sociale (1889-1939) », in Dreyfus M. (dir.), Les assurances sociales en Europe, Rennes, PUR, p. 209-259.

VIDALENC Georges (1965), La classe ouvrière et le syndicalisme en France, CFO.

VIGREUX Jean (2016), Histoire du Front populaire, l'échappée belle, Tallandier.

WIEWORKA Olivier (2013), Histoire de la Résistance, éditions Perrin.